



**Utiliser les données au niveau des étudiantes et  
étudiants pour comprendre  
le parcours et la mobilité de  
cette population :  
Étude du cheminement statistique  
sur la voie de l'apprentissage à vie  
au Canada**



**cmecc**

Conseil des  
ministres  
de l'Éducation  
(Canada)

Council of  
Ministers  
of Education,  
Canada



Statistics  
Canada

Statistique  
Canada

Le CMEC est un organisme intergouvernemental comprenant les ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation. Il fournit aux ministres un mécanisme leur permettant de se consulter et d'agir dans le cadre de dossiers d'intérêt commun.

Le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE), un partenariat entre le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et Statistique Canada, offre à la population canadienne ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et territoriaux des renseignements précieux et une perspective utile sur l'éducation au Canada.

Statistique Canada est l'agence statistique canadienne.

**Les points de vue exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), de Statistique Canada, ou du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation**

Rapport préparé par **EDUCATIONAL POLICY INSTITUTE**

Également disponible en anglais sous titre

***The Use of Student-Level Data to Provide Information on Student Pathways and Mobility: A Study of the Statistical Journey Through Canadian Lifelong Learning***

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)  
95, AVENUE ST CLAIR OUEST, BUREAU 1106  
TORONTO (ONTARIO) M4V 1N6  
CANADA

[INFORMATION@CMEC.CA](mailto:INFORMATION@CMEC.CA)

© 2009 CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)

ISBN 978-0-88987-199-1

## Table des matières

<b><u>SECTION 1 : CONTEXTE ET INTRODUCTION</u></b>	<b><u>1</u></b>
<b><u>SECTION 2 : MÉTHODES</u></b>	<b><u>2</u></b>
DÉFINITIONS	3
LIMITES ET CONTRAINTES	3
<b><u>SECTION 3 : COMPRENDRE LE PARCOURS DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS À PARTIR DES DONNÉES QUI LES CONCERNENT</u></b>	<b><u>5</u></b>
DE LA MATERNELLE AU SECONDAIRE	5
ÉDUCATION POSTSECONDAIRE	7
TRANSITIONS ENTRE L'ÉDUCATION SECONDAIRE ET L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE	9
APPARIEMENTS ENTRE LES SYSTÈMES DE DONNÉES DES DIFFÉRENTS PALIERS	11
<b><u>SECTION 4 : INSTRUMENTS UTILISÉS DANS LES PROVINCES ET TERRITOIRES POUR COMPRENDRE PARCOURS ET TRANSITIONS</u></b>	<b><u>13</u></b>
TABLEAUX SOMMAIRES DES IDENTIFICATEURS UNIQUES	13
ANALYSE DES SYSTÈMES À IDENTIFICATEUR UNIQUE UTILISÉS DE LA MATERNELLE AU SECONDAIRE	16
ANALYSE DES SYSTÈMES À IDENTIFICATEUR UNIQUE AU PALIER POSTSECONDAIRE	16
APPARIEMENTS ENTRE LES SYSTÈMES À IDENTIFICATEUR UNIQUE DE LA MATERNELLE AU SECONDAIRE ET DU POSTSECONDAIRE	17
SOMMAIRES PAR INSTANCE	18
COLOMBIE-BRITANNIQUE	19
ALBERTA	21
SASKATCHEWAN	23
MANITOBA	25
ONTARIO	26
QUÉBEC	28
NOUVELLE-ÉCOSSE	29
NOUVEAU-BRUNSWICK	31
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	33
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	34
YUKON	35
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	36
NUNAVUT	37

<b><u>SECTION 5 : INSTRUMENTS PANCANADIENS D'ÉTUDE DES PARCOURS ET DE LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES AU CANADA</u></b>	<b>39</b>
ENQUÊTE AUPRÈS DES JEUNES EN TRANSITION	39
AUTRES INSTRUMENTS D'ENQUÊTE	40
SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE	40
<b><u>SECTION 6 : UTILISATION D'IDENTIFICATEURS UNIQUES À L'ÉTRANGER</u></b>	<b>44</b>
<b>USAGE D'UN IDENTIFICATEUR UNIQUE AUX ÉTATS-UNIS</b>	<b>44</b>
DE LA MATERNELLE AU SECONDAIRE	46
POSTSECONDAIRE	47
ACTIVITÉ À L'ÉCHELLE DE L'ÉTAT : LE CAS DE LA FLORIDE	49
LES DÉBUTS D'UNE COLLABORATION INTERÉTATIQUE	50
<b>USAGE D'UN IDENTIFICATEUR UNIQUE EN AUSTRALIE</b>	<b>50</b>
<b>USAGE D'UN IDENTIFICATEUR UNIQUE AU ROYAUME-UNI</b>	<b>51</b>
<b><u>SECTION 7 : CONCLUSIONS RELATIVES À LA PRATIQUE COURANTE, AU CANADA ET À L'ÉTRANGER</u></b>	<b>53</b>
<b><u>BIBLIOGRAPHIE</u></b>	<b>54</b>

## Section 1 : Contexte et introduction

Le présent rapport traite des instruments qui permettent de comprendre les transitions et la mobilité de la population étudiante. Transitions et mobilité forment ce qu'on pourrait appeler le parcours des étudiantes et étudiants ou leurs mouvements dans le système d'éducation, au primaire, au secondaire et au postsecondaire. Il est en effet essentiel de comprendre les mouvements au sein de ces systèmes pour gérer et améliorer sans cesse les systèmes scolaires en question. Plus précisément, la capacité de suivre les transitions et la mobilité de la population étudiante en observant au fil du temps l'activité individuelle à ce niveau peut favoriser la planification et aider le secteur de l'éducation à isoler les facteurs qui contribuent aux résultats de l'éducation pour un groupe d'étudiants et d'étudiantes donné.

Reconnaissant l'avantage d'observer sur une certaine durée des données recueillies au niveau des étudiantes et étudiants, les provinces et territoires canadiens ont élaboré, ou s'emploient à le faire, des systèmes permettant de constituer et de maintenir des enregistrements unitaires. Parallèlement, les autorités et les chercheurs et chercheuses utilisent les ensembles de données intergouvernementales et les résultats de diverses enquêtes pour étudier les transitions et la mobilité de la population étudiante. Afin de mieux comprendre les instruments utilisés pour examiner les transitions et la mobilité, le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE), fruit d'un partenariat entre le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et Statistique Canada, a confié à Educational Policy Institute (EPI) le mandat d'étudier l'utilisation des systèmes de données au niveau des étudiants et étudiantes.

Le rapport qui en résulte est structuré de la façon suivante :

- Section 1 : Information contextuelle et présentation du projet.
- Section 2 : Survol des méthodes employées par l'équipe de recherche, définitions et limites.
- Section 3 : Importance des transitions et de la mobilité de la population étudiante au regard des politiques visant les différents ordres d'enseignement, et discussions sur l'analyse du parcours et de la mobilité à partir de la documentation existante et des entrevues avec des informateurs et informatrices.
- Section 4 : Survol et analyse des instruments pancanadiens actuellement utilisés pour comprendre la mobilité et les transitions de la population étudiante, notamment l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) et le Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP).
- Section 5 : Tour d'horizon des instruments utilisés par les provinces et territoires pour comprendre la mobilité et les transitions de leur population étudiante.
- Section 6 : Usage de systèmes à identificateur unique aux États-Unis, en Australie et au Royaume-Uni.
- Section 7 : Conclusions quant à la collecte et à l'utilisation des données sur les transitions et la mobilité des étudiantes et étudiants au Canada et dans d'autres pays comparables.

## Section 2 : Méthodes

Les méthodes mises en œuvre pour le projet combinent quatre processus interreliés :

- Un sondage préalable auprès des membres du Comité de gestion stratégique (CGS) du CMEC.
- Des entrevues avec les informatrices et informateurs désignés par le CGS.
- Une analyse documentaire.
- Une synthèse et une analyse des résultats des travaux de recherche.

EPI a commencé par élaborer des guides pour encadrer les discussions avec les personnes aptes à fournir l'information pertinente sur le palier de la maternelle au secondaire et avec d'autres, sur l'éducation postsecondaire, dans toutes les instances. Dans les deux paliers, deux guides destinés aux informatrices et informateurs ont été préparés : un pour les instances qui ont des systèmes à identificateur unique; et un autre pour les instances qui ont des systèmes sans identificateur unique.

Le CGS ayant approuvé les guides, EPI a envoyé par courriel aux membres du CGS la version finale et un bref sondage préliminaire demandant les noms d'informatrices et d'informateurs pour d'éventuelles entrevues et une information de base sur les outils permettant de comprendre la transition et la mobilité de la population étudiante dans chaque province et territoire au Canada. Les notes préalables au projet, les sondages préalables aux entrevues et les guides d'entrevue figurent en annexe.

Une fois cette information en main, EPI a communiqué avec les informatrices et informateurs suggérés pour organiser des entrevues individuelles et collectives, en fonction des recommandations du CGS et des informatrices et informateurs mêmes. Des entrevues de trente minutes à plus d'une heure ont eu lieu, surtout par téléphone. Dans le cadre d'un processus distinct, EPI a discuté avec

des personnes représentant des organismes indépendants des instances (Statistique Canada, Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes [CESPM] et organismes internationaux) suivant un guide d'entrevue adapté à leurs domaines d'expertise. Au total, EPI a discuté avec 44 informatrices et informateurs, individuellement ou en groupe. Au moins une informatrice ou un informateur de chaque instance représentait le ministère responsable de l'éducation de la maternelle au secondaire, et un ou une représentait le ministère responsable de l'éducation postsecondaire. L'identité de ces personnes restera confidentielle.

Simultanément, EPI a effectué une analyse documentaire qui a livré une information de base sur la pertinence stratégique des transitions et de la mobilité des étudiantes et étudiants ainsi que des instruments de mesure. Les entrevues et l'analyse documentaire se recoupent à bien des égards, puisque bon nombre d'informatrices et d'informateurs ont recommandé ou fourni des documents d'intérêt. D'ailleurs, une bonne part de l'information de base sur le Canada est venue des informatrices et informateurs plutôt que de l'analyse documentaire. C'est pourquoi les résultats de celle-ci ne sont pas présentés indépendamment, mais sont rapportés conjointement avec les résultats des entrevues, dans la section suivante, le tout servant d'introduction conceptuelle à la présentation de la recherche<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> L'analyse documentaire a porté sur la banque de données ERIC, sur PROQUEST et sur les sites Web pertinents de divers organismes. Une grande partie de cette documentation traite de la possibilité, dans une perspective technique et politique, de constituer un système de données. L'information présentée ci-après sur la pertinence stratégique des données sur la mobilité et les transitions est en grande partie déduite des entrevues avec les informatrices et informateurs.

## Définitions

Les termes « **mobilité** », « **transition** » et « **parcours** », fréquemment employés au cours des discussions, exigent quelques éclaircissements. La « **mobilité** » désigne un mouvement « horizontal » entre deux écoles, deux systèmes ou deux régions. La « **transition** » s'entend du mouvement « vertical » dans un système d'éducation ou vers le marché du travail, par exemple entre le primaire et le secondaire, entre le palier maternelle-secondaire et le palier postsecondaire ou entre le palier postsecondaire et le marché du travail. Enfin, le terme « **parcours** » englobe à la fois la transition (mouvement vertical) et la mobilité (mouvement horizontal).

Les données observables à long terme au niveau des étudiantes et étudiants sont dites « **longitudinales** ». Le présent document porte essentiellement sur des systèmes de données longitudinales. Les données qui ne peuvent pas être liées à d'autres dans le temps sont des « **instantanés** ». Enfin, les données du niveau des écoles, des districts ou commissions scolaires ou des instances obtenues par regroupement de données du niveau des étudiantes et étudiants sont dites « **agrégées** ».

Nous employons aussi le terme « **enregistrement unitaire** » pour désigner les données recueillies au niveau des étudiantes et étudiants. Pour observer l'évolution des enregistrements unitaires dans le temps, il faut un « **identificateur unique** » qui permet de repérer les enregistrements unitaires des étudiants et étudiantes et de les relier entre eux dans le temps. Le Personal Education Number (PEN) [numéro personnel de l'étudiant ou de l'étudiante] de la Colombie-Britannique et le Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO) sont des exemples d'identificateurs uniques. Ces derniers étant essentiels à la construction d'un fichier longitudinal, un système de données longitudinales au niveau des étudiantes et étudiants est appelé

« **système à identificateur unique** ». Pour couvrir l'éducation préscolaire, primaire, secondaire et postsecondaire, les systèmes à identificateurs uniques doivent permettre des « **appariements de la maternelle au postsecondaire** ».

La distinction entre les termes « **données** » et « **statistiques** » est importante. Les « **données** » renvoient aux enregistrements unitaires ou à des éléments d'information recueillis, entreposés et utilisés dans leur forme originale. Le terme « **statistiques** » évoque les calculs et les chiffres résultant de l'utilisation des données.

## Limites et contraintes

Le présent rapport, portant sur l'usage des systèmes d'enregistrement unitaire, est le fruit d'une vaste revue des pratiques au Canada. Notons que les ressemblances et les différences dans les définitions des éléments de cette revue, à savoir les politiques concernant les identificateurs uniques et les enregistrements unitaires, n'ont pas été examinées lors de la comparaison de ces éléments d'une instance à l'autre.

Dans ce rapport, la description des pratiques dans les provinces et territoires est largement inspirée des entrevues avec les informatrices et informateurs désignés par les membres du CGS. Les aspects les plus développés tout comme les omissions qui caractérisent les profils sont le reflet des domaines d'expertise ou des champs d'intérêt des informatrices et informateurs. Ainsi, le profil d'une instance peut être plus détaillé sur l'entreposage des données alors qu'un autre privilégiera la production de statistiques.

L'analyse documentaire relative à l'utilisation des systèmes d'enregistrement unitaire porte en majorité sur des ressources provenant des États-Unis. Bien que ces ressources soient enrichissantes, on a dû sélectionner les

concepts qui sont transférables au contexte canadien.

L'examen des systèmes à identificateur unique des provinces et territoires, utilisés au palier maternelle-secondaire et au palier postsecondaire, a représenté un défi. En effet, l'analyse simultanée au niveau de ces paliers a été rendue difficile par les différences des divers secteurs sur les plans de la culture et du mandat des instances.



### **Section 3 : Comprendre le parcours des étudiantes et étudiants à partir des données qui les concernent**

Les données sur le parcours des étudiantes et étudiants peuvent être employées et cadrées de multiples façons. Ainsi, les décideuses et décideurs peuvent les cadrer pour constater le rendement des étudiants et étudiantes dans les cas où certains parcours – par exemple la progression d'un échelon à un autre, l'obtention du diplôme d'études secondaires ou l'inscription à un programme d'enseignement postsecondaire – sont considérés comme supérieurs à d'autres, et notamment le fait de ne pas progresser, de ne pas obtenir de diplôme et de ne pas poursuivre d'études. La macro-analyse des parcours et de la mobilité peut aussi aider à planifier les inscriptions ou l'offre de programmes au niveau d'un système ou d'une instance à partir de données probantes, à produire des statistiques très utiles à l'échelle des systèmes ou à faire des projections relatives à la main-d'œuvre. Les provinces et territoires utilisent de plus en plus des enregistrements unitaires pour effectuer des analyses en vue d'élaborer des politiques. Au sein des instances, cette dernière application a largement débordé le cadre gouvernemental pour s'étendre aux divisions scolaires, aux écoles et aux établissements d'enseignement postsecondaire.

Les sections qui suivent portent sur l'utilisation des données relatives à la mobilité et aux transitions de la maternelle au secondaire et au palier postsecondaire, de même que sur les appariements entre ces deux paliers, mettant en lumière les différences entre les systèmes. Elles traitent aussi des avantages et des difficultés inhérents à un système avec appariements.

#### **De la maternelle au secondaire**

Les données des enregistrements unitaires sur la mobilité et la transition du primaire au

secondaire servent la plupart du temps à établir les formules de financement par élève. Les systèmes mis en œuvre par les instances pour constituer et actualiser les enregistrements unitaires sur une base longitudinale ont souvent été créés précisément pour accroître la justesse et la cohérence des méthodes de financement. Mais ces données peuvent servir à de nombreuses autres fins stratégiques à ce palier d'éducation.

Au primaire et au secondaire, il y a transitions successives d'un échelon au suivant du programme. À ce niveau, la réussite est souvent déterminée d'abord et avant tout par l'obtention du diplôme d'études secondaires et, de plus en plus, par le passage au postsecondaire. En cours de route, l'acquisition progressive de compétences de base et de compétences perfectionnées est représentée par le passage d'un échelon à l'autre et, plus précisément, par les notes attribuées. Les données des enregistrements unitaires permettent aux décideuses et décideurs d'observer les variations du rythme des transitions et de créer des instruments afin de surveiller le déroulement des initiatives lancées pour accroître le succès au cours de ces transitions.

La poursuite des études au-delà de l'âge limite de la fréquentation scolaire obligatoire est une transition d'intérêt particulier pour les décideuses et décideurs. La fin de la fréquentation scolaire et la transition des parcours traditionnels à des voies telles les programmes d'équivalences secondaires et les programmes de formation de base des adultes résultent de décisions explicites de la part des étudiantes et étudiants, qui sont en fait les premières décisions « structurelles », c'est-à-dire relatives à la forme que doit prendre la poursuite des études, le cas échéant. S'il y a poursuite au-delà de l'âge limite de la fréquentation scolaire obligatoire, l'obtention du diplôme représente une transition très intéressante. En outre, les décideuses et décideurs intéressés par le palier maternelle-

secondaire ont grandement besoin de savoir où vont les élèves à la fin du secondaire et comment ils progressent, qu'ils aient choisi les études postsecondaires ou le marché du travail.

Les décideuses et décideurs s'intéressent à ces transitions dans la perspective des cohortes, qu'il s'agisse d'une instance, d'une division scolaire, d'un sous-ensemble de population ou de toute autre population de base au-delà du niveau d'une école individuelle. Sans données sur les cohortes des paliers primaire et secondaire, les décideuses et décideurs ne peuvent pas déterminer le pourcentage de ceux et celles qui ont quitté l'école à l'âge limite de la fréquentation scolaire obligatoire ou de ceux et celles qui ont obtenu le diplôme d'études secondaires dans les délais standard. Pour étudier les transitions d'une cohorte donnée, il faut tenir compte de la mobilité des étudiants et étudiantes. Ces données seraient évidemment beaucoup plus faciles à calculer si chaque étudiant ou étudiante fréquentait une même école du début à la fin de son parcours. Mais comme il n'en est rien, il faut une méthode qui permette d'identifier précisément chaque élève pour traiter chacun ou chacune comme une unité avant de calculer le taux de transition.

De la maternelle au secondaire, il importe de mesurer la mobilité si l'on veut rendre compte de toutes les transitions. Or, si l'on ne tient pas compte de la mobilité, l'école se trouve en vase clos et un ou une élève qui passe d'une école à une autre paraît plutôt, au niveau du système d'éducation, passer par une série de décrochages et d'inscriptions. Par contre, la mobilité n'est pas généralement un « résultat » de l'éducation de la maternelle au secondaire. À ce palier du système, elle résulte plutôt du mouvement des familles, provoqué par divers facteurs, y compris des questions relatives à l'éducation, telles la qualité ou la spécialité d'une école (p. ex., immersion en français, enfance en difficulté). Dans la perspective d'une politique, en revanche, la mobilité ne peut être considérée comme un « résultat » de

l'éducation que si les raisons du mouvement des élèves sont manifestement liées à l'éducation. Ainsi, selon un membre du groupe des informatrices et informateurs, la mobilité des élèves de l'instance en question est considérée comme influant sur leur réussite. Selon cette personne, il a été établi que la mobilité affecte temporairement le rendement des élèves à la baisse, un facteur pris en compte si l'on constate ensuite qu'une école touchée par une mobilité plus forte obtient des résultats inférieurs aux épreuves standardisées.

Il existe une troisième façon d'utiliser les données des enregistrements unitaires du palier maternelle-secondaire dans le contexte des transitions et de la mobilité, pour répondre à un ensemble de questions différentes. Il s'agit d'une sorte de « mesure de la réussite des élèves ». Elle est beaucoup plus fréquente aux États-Unis qu'au Canada. Elle est issue, au moins partiellement, de la nécessité ressentie de compléter les mesures traditionnelles de la réussite des élèves. Au Canada, les résultats aux batteries de tests standardisés employés dans les provinces et territoires sont fréquemment intégrés ou comparés aux données des enregistrements unitaires pour donner aux décideuses et décideurs une vision de la réussite des élèves qui complète les mesures traditionnelles (c'est-à-dire progression d'un échelon à l'autre) dont il est question précédemment.

Aux États-Unis, la « mesure de la réussite des élèves » représente la principale application des données des enregistrements unitaires et la raison première de l'élaboration d'un système de données. La *No Child Left Behind Act* (loi de 2001 visant l'amélioration des résultats de l'éducation pour tous les enfants) exige la création de systèmes de données pouvant rendre compte de « progrès suffisants », jusqu'au niveau des élèves, dans chaque école du pays. Aux États-Unis, la collecte de données au niveau des élèves, de la maternelle au secondaire, est fondée sur la nécessité d'informations permettant d'améliorer l'école

et les résultats de l'éducation. L'information est désormais considérée comme essentielle à l'amélioration d'une école donnée (Data Quality Campaign, 2005). Au Canada aussi, on croit à la pertinence de l'information sur le plan stratégique, mais les mesures prises sur cette base varient selon la province et le territoire.

## Éducation postsecondaire

Au palier postsecondaire, l'utilisation des données au niveau des systèmes vise surtout la compréhension du fonctionnement de systèmes de plus en plus complexes et le taux d'obtention des diplômes. Les différences par rapport au palier maternelle-secondaire tiennent à la nature obligatoire ou facultative de chaque secteur, à la diversité des programmes d'études ainsi qu'à l'indépendance des étudiantes et étudiants ou à la possibilité qu'ils ont d'influer sur leur parcours (par comparaison, dans ce dernier cas, avec les élèves qui n'ont pas atteint l'âge limite de la fréquentation scolaire obligatoire) et à l'ambiguïté de ce que pourraient être les transitions « souhaitables » vers le postsecondaire.

La distinction la plus évidente entre les utilisations souhaitées des données sur les systèmes du palier maternelle-secondaire d'une part et du palier postsecondaire d'autre part est celle-ci : dans le cadre du premier palier, les élèves suivent un parcours prescrit et les autorités souhaitent comprendre dans quelle mesure ils et elles progressent dans le système; dans le cadre du palier postsecondaire, il n'y a pas de parcours prescrit, mais un réseau interrelié de parcours que les étudiants et étudiantes peuvent suivre et que les décideuses et décideurs souhaitent comprendre. C'est pourquoi, dans la perspective de ces derniers, les décisions relatives à la fréquentation d'un établissement d'enseignement postsecondaire résultent plus des choix faits à l'égard de l'éducation (p. ex., programme d'études ou établissement) que de choix circonstanciels (p. ex., lieu de résidence). Par ailleurs, au palier

postsecondaire, il n'y a pas d'établissement par défaut et les étudiantes et étudiants ne sont pas tenus de faire des études postsecondaires. Ce sont surtout l'ampleur de l'investissement jugé acceptable, l'expérience vécue dans un établissement d'enseignement postsecondaire donné et l'évolution des objectifs de formation qui orientent la mobilité et les transitions des étudiantes et étudiants. Il est impossible de déduire le même type de relation directe entre les qualités de l'éducation et le comportement des élèves au niveau maternelle-secondaire.

Il n'y a pas non plus de démarcation nette entre mobilité et transition au postsecondaire, la différence tenant surtout à un jugement de valeur. Le passage d'un collège communautaire à l'université est-il un mouvement horizontal à travers la diversité des secteurs d'enseignement postsecondaire ou une transition verticale entre des niveaux d'éducation distincts et hiérarchiques? Il n'y a pas de réponse explicite. Au postsecondaire, le mouvement se fait aussi bien entre le collège et l'université qu'entre une gamme diverse de programmes et de niveaux d'études menant à divers titres de compétences. De la maternelle au secondaire, les transitions souhaitables sont définies de manière assez explicite : il s'agit de passer d'un échelon à l'autre du programme. Au postsecondaire, la perspective n'est pas aussi claire. Comment utiliser l'information sur la transition entre un collège et un stage ou une formation universitaire? Que penser du fait qu'une étudiante ou un étudiant quitte un programme avant le diplôme parce qu'on lui offre un bon poste sur la base des connaissances et des compétences qu'elle ou il a acquises dans le système d'enseignement postsecondaire? Par ailleurs, même si ce qui relève de la mobilité et ce qui relève d'une transition était bien déterminé, le sens de l'un et de l'autre reste peu clair. Finnie et Qiu expriment cette incertitude qui entoure la signification stratégique des parcours postsecondaires dans le rapport qu'ils ont publié récemment de leur analyse des

transitions et de la mobilité dans les provinces de l'Atlantique :

« Un changement de programme, d'établissement ou de palier d'enseignement, auquel s'ajoute parfois une interruption temporaire des études, peut être soit une diversion peu rentable sur la voie du diplôme souhaité (attribuable, par exemple, à un mauvais choix de programme au départ) soit une déviation nécessaire pour obtenir un résultat spécifique (p. ex., une expérience indispensable ou un délai qui n'aurait absolument rien à voir avec le système d'enseignement postsecondaire en soi). » (Finnie et Qiu, 2009, p. 1) [traduction libre]

Malgré cette incertitude qui entoure la signification stratégique de la mobilité et des transitions au niveau postsecondaire, il y a une volonté manifeste de la part des protagonistes du secteur de comprendre les parcours pour comprendre le fonctionnement du système d'enseignement postsecondaire, c'est-à-dire les interrelations entre différents types d'établissement d'enseignement. Pour peu qu'on établisse un lien entre les données sur la mobilité et les transitions au niveau des étudiants et étudiantes de l'enseignement postsecondaire et l'information contextuelle sur les antécédents familiaux et l'expérience d'apprentissage des étudiantes et étudiants, la pertinence stratégique des données se précise. Finnie et Qiu décrivent le phénomène en ces termes dans leur analyse publiée en 2008 sous le titre *The Patterns of Persistence in Post-Secondary Education in Canada: Evidence from the YITS-B Dataset* :

« Ainsi, un taux d'abandon élevé remet en question l'accessibilité des études postsecondaires et le rendement possible à ce palier, surtout si l'abandon est

essentiellement lié à des motifs financiers, à la situation familiale ou à d'autres indicateurs relativement bien définis d'obstacles à l'achèvement des programmes. Si, par contre, le taux d'abandon est étroitement lié à l'expérience d'apprentissage des étudiants et étudiantes, les questions stratégiques qui se posent sont tout autres. Enfin, si le taux de persévérance se révèle notablement plus faible dès que l'ensemble des parcours d'études postsecondaires est pris en compte, les inquiétudes suscitées sur le coup s'en trouvent peut-être au moins partiellement atténuées. » (Finnie et Qiu, 2008, p. 7) [traduction libre]

Pour l'heure, rares sont les instances qui sont en mesure de cerner les parcours d'études postsecondaires au niveau du système, ce qui nuit à la compréhension de ce dernier et du lien entre les types d'établissements, dans la perspective du comportement des étudiantes et des étudiants.

Compte tenu de la diversité croissante des établissements et des titres de compétence, on cherche avidement de l'information sur le mouvement des étudiantes et des étudiants dans le système d'enseignement postsecondaire et les parcours qu'ils suivent avant d'obtenir un titre de compétence ou de quitter le système. Les étudiantes et étudiants changent de plus en plus souvent d'établissement et de programme en vue de titres de compétence divers (ce que l'un des membres du groupe des informatrices et informateurs appelle des « pirouettes »), ce qui empêche de comprendre dans quelle mesure le système d'enseignement postsecondaire fonctionne, en l'absence de données comparables au niveau des étudiantes et étudiants. Les directions d'établissements et les responsables de l'éducation risquent de conclure à un taux élevé de décrochage dans un

établissement en particulier alors que ce dernier réussit en fait à former des étudiantes et étudiants pendant un certain nombre d'années avant qu'ils choisissent de terminer leurs études ailleurs. Pour bien évaluer le succès d'un programme et la fonction d'un établissement, il est souhaitable de comprendre ce qui arrive aux étudiantes et étudiants hors de l'établissement; bref, de comprendre le système.

Le présent document ne traite pas de la mobilité, souvent temporaire, destinée à enrichir l'expérience éducative, soit celle des échanges internationaux, qui ajoute certes à la valeur pédagogique dans la perspective des étudiantes et étudiants mais n'est pas habituellement pertinente sur le plan stratégique pour les provinces et territoires (Usher et Junor, 2008).

Le paradigme de « la mesure de la réussite des élèves » associé à l'utilisation des données des enregistrements unitaires, décrit précédemment dans le contexte de la maternelle au secondaire, est notablement absent au secteur postsecondaire. L'intérêt qu'il y a à évaluer le rendement des étudiantes et étudiants par des moyens explicites, notamment les tests standardisés, n'a pas été formulé au postsecondaire. D'une part, les résultats souhaités pour les étudiantes et étudiants sont beaucoup plus difficiles à définir au postsecondaire, en grande partie à cause de la tradition universitaire de la libre recherche d'information, très indépendante de demandes externes explicites. Les facultés résistent largement à l'instrumentalisation de leur enseignement, sous forme, par exemple, d'un assujettissement à des résultats définis et définitifs. D'autre part, le succès des transitions effectuées par les étudiantes et étudiants (l'obtention de crédits d'année en année) reste la mesure privilégiée de la réussite au postsecondaire, faute de pratiques équivalentes de « promotion sociale ». Malgré tout, on constate un intérêt naissant, au Canada, envers une codification uniforme dans tous les

établissements des compétences qui devraient résulter des programmes d'études, dans la lignée du processus d'harmonisation à l'europpéenne<sup>2</sup>. Il est peu probable pour l'heure qu'un semblable processus débouche sur des méthodes centralisées d'évaluation de l'acquisition de compétences par les étudiantes et les étudiants.

## Transitions entre l'éducation secondaire et l'éducation postsecondaire

Les transitions qui s'effectuent entre le secondaire et le postsecondaire gagnent en importance à titre d'indicateurs à mesure que s'universalise la fréquentation de l'éducation postsecondaire<sup>3</sup>. Sur le plan stratégique :

- Bon nombre d'instances veulent savoir dans quelle mesure les systèmes d'éducation de la maternelle au secondaire mènent les élèves au postsecondaire, surtout pour évaluer l'évolution de la main-d'œuvre qualifiée.
- Au palier maternelle-secondaire, la réussite est souvent liée à la progression vers le postsecondaire et au succès qu'y connaît ou non l'étudiante ou l'étudiant. Un système de données perfectionné permettrait aux établissements de la maternelle au secondaire d'obtenir de la rétroaction des établissements d'enseignement postsecondaire sur le rendement de leurs élèves.

---

<sup>2</sup> Pour en savoir plus sur ce processus, consulter le site <http://tuning.unideusto.org/tuningeu/> [en anglais seulement].

<sup>3</sup> On pourrait certes obtenir ce résultat en faisant des calculs probabilistes à partir de résultats d'enquêtes, mais la présente étude est axée sur la création de systèmes permettant de produire de manière constante des données du type « recensement » à des fins d'analyse.

- Les établissements d'enseignement postsecondaire peuvent utiliser les données du palier maternelle-secondaire pour prévoir la demande et concentrer leur action sur les marchés cibles. Ils ont aussi tout intérêt à accueillir des étudiantes et étudiants qui sont prêts à fournir les efforts requis et ne peuvent que bénéficier des boucles de rétroaction avec le palier maternelle-secondaire.

Les exemples de coopération sur la question des données abondent au Canada comme à l'étranger. En Colombie-Britannique, par exemple, même avant l'instauration du Personal Education Number (PEN) [numéro personnel de l'étudiant ou de l'étudiante] au postsecondaire, les établissements d'enseignement postsecondaire utilisaient les données sur les cohortes des ordres d'enseignement précédents pour prévoir le nombre de demandes et d'inscriptions. Depuis l'instauration du PEN, ils utilisent les données sur les transitions pour mieux comprendre et exploiter les créneaux qui s'ouvrent à eux. Cette province a en outre lancé le Student Transitions Project (projet sur les transitions de la population étudiante) pour observer la transition du secondaire au postsecondaire et étudier les liens entre le rendement au secondaire et le comportement au postsecondaire, parmi de nombreux autres facteurs déterminants des résultats au postsecondaire<sup>4</sup>. En Floride, un système exhaustif d'appariement entre les données sur les étudiants et étudiantes de tous les ordres d'enseignement produit à l'intention des établissements d'enseignement secondaire des rapports de rétroaction sur le rendement de leurs anciens élèves au postsecondaire,

<sup>4</sup> Pour en savoir plus sur le projet d'étude sur les transitions de la population étudiante, consulter le site [http://www.aved.gov.bc.ca/student\\_transitions/welcome.htm](http://www.aved.gov.bc.ca/student_transitions/welcome.htm) [en anglais seulement].

rapports qui permettent d'analyser les éléments à améliorer. Dix autres États des États-Unis ont accès à ce genre de rapports de rétroaction (Ewell et Boeke, 2007).

Malgré les différences significatives entre l'enseignement de la maternelle au secondaire et l'enseignement postsecondaire, les deux secteurs peuvent profiter d'une collaboration sur le plan des données. Il y a toutefois une condition préalable à l'élaboration de données intersectorielles : celle de considérer l'éducation dans une perspective de la maternelle à la 16<sup>e</sup> année ou à la 20<sup>e</sup> année, c'est-à-dire de voir le primaire, le secondaire et le postsecondaire (y compris les études de premier cycle, dans la perspective de la maternelle à la 20<sup>e</sup> année) comme un filon unique d'apprentissage (Clements, 2007). Une observation faite aux États-Unis sur les différences des secteurs de la maternelle au secondaire d'une part et le postsecondaire d'autre part quant à la difficulté de collaboration paraît aussi vraie pour le Canada :

« La culture de l'éducation de la maternelle au secondaire et celle du postsecondaire aux États-Unis diffèrent quant au fond et aux conséquences. Si la première est traditionnellement axée sur l'égalité des chances et l'universalité, la seconde a pour valeurs essentielles la sélectivité, le développement de la connaissance et la propagation de l'érudition. Par ailleurs, l'éducation de la maternelle au secondaire et l'enseignement postsecondaire ont toujours fonctionné comme des systèmes distincts. Par conséquent, l'administration, la réglementation, les responsabilités, la politique et la stratégie diffèrent substantiellement entre ces deux secteurs. Mis ensemble, ces facteurs peuvent entraver les tentatives de travail intersectoriel. » (Conger, 2008) [traduction libre]

Conger (2008) n'en explique pas moins une voie propice à une collaboration efficace malgré les différences entre secteurs, soulignant la nécessité de commencer par déterminer les objectifs mutuels.

### Appariements entre les systèmes de données des différents paliers

Pour bien comprendre les transitions entre le palier maternelle-secondaire et le palier postsecondaire au niveau individuel aussi bien qu'au niveau agrégé, il faut établir des liens entre les systèmes de données des deux secteurs. Or, la tâche est plus compliquée que celle de créer un système d'enregistrements unitaires pour le seul palier de la maternelle au secondaire ou le seul palier postsecondaire. Les appariements en question exigent que soient comblées les différences de culture et de fonctionnement au profit d'intérêts mutuels. Aux États-Unis, une abondante documentation a été publiée sur la mise en œuvre de systèmes de données à enregistrements unitaires et, en particulier, sur les appariements entre le palier maternelle-secondaire et le palier postsecondaire ainsi que sur l'engagement nécessaire de la part des protagonistes pour que ces appariements soient bien établis (Conger, 2008; Clements, 2007; Data Quality Campaign, 2005; Ewell, Schild et Paulson, 2003). Dans cette optique, les auteures et auteurs insistent toujours sur la nécessité d'amorcer le projet en invitant les protagonistes de chaque palier qui voient les avantages réciproques de la collaboration à formuler certaines questions stratégiques et à concevoir des processus initiaux de collaboration en matière de données pour répondre aux préoccupations communes aux deux paliers. C'est une forme de projet pilote qui aide à convaincre un plus grand nombre de parties intéressées des avantages de la collaboration, à établir la confiance mutuelle et à susciter la volonté politique.

Bon nombre des informatrices et informateurs soulignent, à l'instar des sources provenant des États-Unis, la nécessité de trouver des avantages réciproques avant d'espérer une collaboration entre les différents systèmes d'éducation. Au Canada, où les provinces et territoires utilisent des données au niveau des étudiants et étudiantes pour analyser les transitions entre le palier maternelle-secondaire et le palier postsecondaire, l'accent est mis sur le repérage des populations et des régions où les taux de transition semblent plus faibles, de sorte que les décideuses et décideurs puissent cerner les problèmes éventuels. Aux États-Unis, l'effort de collaboration porte surtout sur la préparation au collège, c'est-à-dire la préparation générale aux études postsecondaires (Laird, 2008). Les interrogations relatives aux transitions entre les deux paliers sont les mêmes au Canada et aux États-Unis, bien que dans ce dernier pays, la réaction semble viser beaucoup plus la préparation individuelle des étudiantes et étudiants à l'université que les grandes tendances influant sur les transitions.

Que les données soient intersectorielles ou exclusives au palier maternelle-secondaire ou au palier postsecondaire, elles doivent être divisées en fonction d'unités individuelles (les étudiantes et étudiants), longitudinales (c'est-à-dire suivre les étudiantes et étudiants dans le temps) et, idéalement, liées à des indicateurs de nature à donner plus de sens à l'évaluation, à l'analyse et à la recherche. Les différences abordées précédemment entre les besoins des deux paliers en matière de données tiennent principalement à la façon dont chaque palier définit mobilité et transition. L'observation des parcours d'études est utile à la planification des systèmes, mais leur pertinence au vu de l'élaboration des politiques est en grande partie déterminée par la richesse des données liées aux enregistrements unitaires. Plusieurs instances ont mis sur pied un système exhaustif de données longitudinales et d'autres efforts fondés sur des résultats d'enquêtes et des données administratives se poursuivent

simultanément, à l'échelle des instances mais aussi à l'échelle pancanadienne. La section qui suit décrit les instruments pancanadiens nécessaires à la compréhension des transitions et de la mobilité de la population étudiante, et sonde les pratiques propres à chaque instance.



## **Section 4 : Instruments utilisés dans les provinces et territoires pour comprendre parcours et transitions**

La présente section fait un survol des instruments mis en œuvre par les instances pour comprendre les parcours et les transitions de leur population étudiante. Au moment où les entrevues ont eu lieu, soit de janvier à mai 2009, chaque province et territoire recueillaient et conservaient des données au niveau des étudiantes et étudiants pour au moins un ordre d'enseignement. Bon nombre des instances emploient un système d'enregistrements unitaires longitudinaux pour des motifs opérationnels. D'autres les utilisent aussi pour la recherche. Les pages qui suivent comparent les différents systèmes.

L'objectif général est ici de cerner de manière générale les environnements de données sur

l'éducation. La section débute avec un tableau décrivant chacun des systèmes et poursuit avec des renseignements plus détaillés pour chaque province et territoire.

### **Tableaux sommaires des identificateurs uniques**

Les trois tableaux sommaires ci-après décrivent l'utilisation, dans les instances, d'identificateurs uniques ou d'un chiffre ou code identifiant l'enregistrement individuel de chaque étudiante ou étudiant de la maternelle au secondaire ainsi qu'au postsecondaire, et l'existence éventuelle d'appariements entre l'identificateur unique du premier palier et celui du second. Suit un survol de l'existence éventuelle d'appariements entre les systèmes à enregistrement unitaire de la maternelle au secondaire, d'une part, et ceux du postsecondaire, d'autre part.

Le tableau 1 montre si une instance utilise un système à identificateur unique pour l'éducation de la petite enfance, le primaire et le secondaire. Dans ce contexte, un système à identificateur unique est un système qui permet de recueillir des données sur les élèves, dont un chiffre ou un code unique pour chacun ou chacune qui sert à constituer un fichier longitudinal ou permet de le faire.

**Tableau 1 : Utilisation d'un système à identificateur unique de la préscolaire au secondaire**

Province ou territoire	Écoles publiques	Petite enfance	Éducation à domicile	Écoles privées ou confessionnelles	Écoles de réserves
<b>Colombie-Britannique</b>	O	O	O	O	Certaines
<b>Alberta</b>	O	O	O	O	O
<b>Saskatchewan</b>	O	Certaines	O	O	O
<b>Manitoba</b>	O	Certaines	O	O	Certaines
<b>Ontario</b>	O	N	N	Certaines	N
<b>Québec</b>	O	N	N	O	N
<b>Nouvelle-Écosse</b>	O	N	O	N	N
<b>Nouveau-Brunswick</b>	O	N	N	N	N
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	Certaines	N	Certaines	Certaines	Certaines
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	N	N	N	N	N
<b>Yukon</b>	O	N	O	S.O.	S.O.
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	O	N	O	O	S.O.
<b>Nunavut</b>	O	N	O	S.O.	S.O.

Dans presque toutes les instances, le réseau public utilise un identificateur unique. En Colombie-Britannique et en Alberta, les systèmes à identificateur unique servent à recueillir des données dans les centres de la petite enfance et dans d'autres types d'écoles.

Le tableau 2 indique l'usage de système à identificateur unique dans différentes parties du système d'enseignement postsecondaire. À la différence du palier maternelle-secondaire, un même programme d'identificateur unique ne couvre pas nécessairement chaque volet du système d'éducation. En Ontario, entre autres, il existe un système pour les programmes d'apprentissage et un autre pour les universités. Les systèmes d'information sur l'aide financière aux études (AFE) diffèrent aussi.

**Tableau 2 : Utilisation d'un système à identificateur unique au palier postsecondaire**

Province ou territoire	Universités publiques	Demandeurs et bénéficiaires d'AFE	Collèges et cégeps	Collèges professionnels privés	Programmes d'apprentissage
<b>Colombie-Britannique</b>	O	O	O	N	Certains
<b>Alberta</b>	O	O	O	N	O
<b>Saskatchewan</b>	N	O	N	N	N
<b>Manitoba</b>	N	O	N	N	N
<b>Ontario</b>	O	O	N	N	O
<b>Québec</b>	O	O	O	N	O
<b>Nouveau-Brunswick</b>	N	O	O	N	O
<b>Nouvelle-Écosse</b>	N	O	N	O	O
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	N	O	N	N	N
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	N	O	N	N	O
<b>Yukon</b>	S.O.	O	N	N	Certains
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	S.O.	O	N	N	O
<b>Nunavut</b>	S.O.	O	O	S.O.	O

## Analyse des systèmes à identificateur unique utilisés de la maternelle au secondaire

Comme le montre le tableau 1, le système à identificateur unique est assez courant dans les réseaux publics de la maternelle au secondaire au Canada. Il est par contre assez rare au palier de l'éducation de la petite enfance, les instances tendant plutôt à instaurer le système à partir de la maternelle ou de la première année. Bon nombre d'instances y inscrivent en outre les élèves scolarisés à domicile, puisque dans la plupart des cas, ces élèves doivent être inscrits comme tels auprès des autorités de l'éducation par l'intermédiaire de l'école locale. D'autres instances sont au fait du nombre des enfants scolarisés à domicile, mais ne tiennent pas d'enregistrements unitaires à leur sujet. Le recours à l'identificateur unique dans les écoles privées et confessionnelles diffère selon la province ou le territoire. Beaucoup ont deux groupes d'écoles privées ou indépendantes : les écoles qui sont assujetties à une inspection et celles qui ne le sont pas. Souvent, les premières (qui bénéficient éventuellement d'un financement public) sont intégrées au système à identificateur unique et enregistrements unitaires, mais non les autres.

Les dispositions législatives provinciales ou territoriales qui régissent le réseau non public influent sur le champ d'application des systèmes. Rares sont les écoles de réserves qui participent au système à identificateur unique. Le cas échéant, leur participation résulte souvent de négociations spécifiques entre les Premières Nations et les autorités de la province ou du territoire. Dans un cas au moins, il s'agit d'une condition à l'obtention d'une aide financière d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), le ministère fédéral responsable des relations entre le gouvernement fédéral et le système d'éducation des Autochtones. Dans certains cas, les écoles de réserves participent à condition que les autorités de la province ou du

territoire ne produisent pas de statistiques spécifiques sur leurs élèves, mais que les données au niveau des élèves soient intégrées aux statistiques touchant une cohorte plus vaste. Seule exception à cette concordance générale, la Saskatchewan publie des statistiques particulières sur les écoles de réserves. Habituellement, les statistiques sur les élèves autochtones doivent être fondées sur l'auto-identification dans le système d'éducation, ce qui empêche l'analyse en fonction de l'établissement fréquenté.

La plupart des systèmes à identificateur unique en usage de la maternelle au secondaire sont conçus à des fins essentiellement administratives. Bon nombre d'instances ont instauré leur système à identificateur unique d'abord pour conférer plus d'exactitude aux dispositions relatives au financement par élève, dispositions qui servent maintenant de mécanisme de financement des écoles presque partout. D'autres ont conçu leur système à identificateur unique en vue de l'évaluation du rendement et de l'analyse, bien que le financement ait été le fondement dans tous les cas.

## Analyse des systèmes à identificateur unique au palier postsecondaire

Comme le montre le tableau 2, l'existence de systèmes à identificateur unique au palier postsecondaire n'est pas uniforme d'un bout à l'autre du Canada. Toutes les instances n'en sont pas pourvues, et peu d'entre elles y inscrivent tous les étudiants et étudiantes du palier postsecondaire (universités et collèges), mais toutes, administration oblige, ont constitué des fichiers de données longitudinales pour les étudiantes et étudiants qui demandent une aide financière aux études et pour ceux et celles qui en bénéficient (Clegg, *et coll.*, 2006). Bon nombre d'instances envisagent ou planifient l'instauration de système de données

longitudinales au niveau des étudiantes et étudiants de l'enseignement postsecondaire. Les systèmes existants s'étendent à l'université dans quatre instances et aux collèges professionnels privés dans une seule, la Nouvelle-Écosse. La plupart des instances attribuent aussi un identificateur unique aux étudiantes et étudiants des programmes d'apprentissage, mais il s'agit souvent d'un système distinct de celui qui sert au palier maternelle-secondaire, au collège et à l'université. Les instances qui se sont dotées d'un système à enregistrements unitaires longitudinaux au niveau postsecondaire l'ont fait largement à des fins d'analyse, ce qui distingue principalement ces systèmes de ceux du secteur de la maternelle au secondaire. La vague des systèmes à identificateur unique de la maternelle au secondaire, qui a commencé dans les années 1980, a été principalement suscitée par la nécessité de recueillir des données administratives qui permettraient des économies en évitant le double financement d'un ou d'une même étudiant ou étudiante. Le palier postsecondaire a suivi le pas à partir de la fin des années 1990, quand les gouvernements et les établissements ont commencé à comprendre la valeur de certaines analyses faites à partir des données du système de la maternelle au secondaire recueillies au premier chef pour des raisons administratives. Les instances pourvues de systèmes d'enregistrements unitaires au niveau postsecondaire ont aussi, en général, établi ou prévu des appariements avec le système de la maternelle au secondaire.

Bien que le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse n'aient pas de systèmes à identificateur unique à l'échelle provinciale au niveau postsecondaire, les quatre instances disposent d'ensembles de données longitudinales riches et communs, constitués par Statistique Canada à partir des données versées dans le SIEP du Ministère (par la CESPМ dans le cas des provinces maritimes). Les

provinces de l'Atlantique sont actuellement les seules instances au pays qui partagent des ensembles de données longitudinales, tous ordres d'enseignement confondus. Comme on le voit dans les profils ci-après, les ensembles de données longitudinales de la région de l'Atlantique ont été constitués par appariements probabilistes, c'est-à-dire par la comparaison au fil du temps de renseignements signalétiques comme le nom, la date de naissance et le numéro d'assurance sociale, afin d'établir des unités individuelles distinctes.

### **Appariements entre les systèmes à identificateur unique de la maternelle au secondaire et du postsecondaire**

Le tableau 3 ci-après indique l'existence ou non d'appariements entre les systèmes de la maternelle au secondaire d'une part et les systèmes postsecondaires d'autre part. Les systèmes sont dits « établis » s'il existe un lien fonctionnel entre l'identificateur unique du système du palier maternelle-secondaire d'une part et celui du palier postsecondaire d'autre part, et s'il y a partage des données entre paliers ou s'il existe une banque ou un entrepôt de données commun. Les systèmes sont dits « en cours d'instauration » si l'appariement est commencé mais incomplet. En Ontario, par exemple, il y a appariement « initial » (c'est-à-dire un système à identificateur unique harmonisé), grâce à une entente de partage de données avec les centres de demande d'inscription des collèges et des universités seulement. Il n'y a pas d'identificateur unique harmonisé dans les systèmes des collèges et des universités qui permettrait l'appariement avec le palier maternelle-secondaire. Le terme « prévu » est utilisé si les instances ont pris des mesures concrètes visant l'instauration du système (par exemple le lancement d'un appel d'offres pour l'élaboration d'un système qui déboucherait sur l'appariement en facilitant la participation au SIEP), comme c'est le cas à

Terre-Neuve-et-Labrador. Un système est inscrit comme étant « en discussion » quand les informatrices et informateurs ont expliqué que les décideuses et décideurs accordaient une attention sérieuse à l’instauration des

appariements. Enfin, les systèmes sont dits « inexistant » si nulle mesure concrète n’a été prise.

**Tableau 3 : Appariement des systèmes à identificateur unique entre le palier maternelle-secondaire et le palier postsecondaire**

Province ou territoire	Appariement entre maternelle-secondaire et postsecondaire
<b>Colombie-Britannique</b>	Établi
<b>Alberta</b>	Établi
<b>Saskatchewan</b>	Inexistant
<b>Manitoba</b>	En discussion
<b>Ontario</b>	En cours d’instauration
<b>Québec</b>	Établi
<b>Nouvelle-Écosse</b>	Inexistant
<b>Nouveau-Brunswick</b>	Inexistant
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	Prévu
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	Inexistant
<b>Yukon</b>	En discussion
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	Inexistant
<b>Nunavut</b>	En discussion

Comme on le voit, les appariements entre maternelle-secondaire et postsecondaire sont peu répandus au sein des instances du pays. Toutefois, plusieurs instances sont à les discuter, à les planifier ou à les mettre en œuvre. Les sommaires par instance ci-après détaillent la nature de ces appariements.

### Sommaires par instance

La présente section développe l’information présentée dans les tableaux précédents. La description des pratiques est largement inspirée des entrevues avec les informatrices et informateurs désignés par les membres du CGS. Les aspects les plus développés tout comme les omissions qui caractérisent les profils sont le reflet des domaines d’expertise ou des champs d’intérêt des informatrices et informateurs. Ainsi, le profil d’une instance peut être plus

détaillé sur l’entreposage des données alors qu’un autre privilégiera la production de statistiques.

Chaque sommaire commence par une description du ou des systèmes à identificateur unique aux paliers maternelle-secondaire et postsecondaire, suivie d’une description administrative et organisationnelle et d’exemples d’application des systèmes. Chacun renvoie à des publications et à des rapports d’études. Conformément aux résultats d’études antérieures, il apparaît que les systèmes de

données des instances servent surtout à l'élaboration de politiques et à des études internes (Clegg *et coll.*, 2006, p. 13).

### Colombie-Britannique

Le système de données longitudinales au niveau des étudiants et étudiantes de la Colombie-Britannique couvre tout, de la prématernelle au postsecondaire. Le PEN de la province permet d'apparier les enregistrements unitaires d'année en année. Il est assigné dès l'admission dans le système d'éducation de la province, que ce soit au niveau de l'éducation de la petite enfance ou au niveau du doctorat. Le système a été instauré au début des années 1990, mais il était alors limité au palier de la maternelle au secondaire.

Actuellement, de la maternelle au secondaire, le PEN vaut pour toutes les écoles publiques, l'éducation de la petite enfance, la scolarité à domicile (les enfants devant toutefois être enregistrés par l'intermédiaire de leur école locale), les écoles privées et confessionnelles et certaines écoles de réserves. Toutes les écoles indépendantes inscrites participent au système de PEN. Certaines écoles de réserves sont des écoles indépendantes et inscrites et, à ce titre, elles participent elles aussi. La province finance aussi des écoles de réserves qui ne sont pas des écoles indépendantes inscrites pour leur permettre de participer au système de PEN si elles le souhaitent. Au palier postsecondaire, le système englobe tous les établissements publics, les auteures et auteurs d'une demande à l'aide financière aux études, les personnes qui font une demande d'inscription aux collèges et aux universités et certains étudiants et étudiantes en apprentissage. Il exclut toutefois les étudiantes et étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel et les universités privées, mais un programme pilote visant l'instauration du PEN dans les établissements universitaires privés qui décernent des grades, dont l'Université Trinity Western (grande

université confessionnelle privée), est en préparation.

Le système a d'abord été conçu en vue du financement des écoles, mais l'évaluation du rendement compte désormais parmi les principales applications, surtout pour les étudiantes et étudiants autochtones. Selon un membre du groupe des informatrices et informateurs, peu après l'instauration du système, les données très précises et très utiles ont permis de constater un énorme fossé entre les étudiantes et étudiants autochtones et les autres. Les responsables ont pu fournir ces données aux communautés autochtones, qui ont aussitôt demandé des comptes aux districts scolaires. Le système sert depuis quelque temps déjà à l'établissement du financement fondé sur les inscriptions, à l'évaluation du rendement, à la recherche et à l'élaboration des politiques d'éducation.

Un membre du groupe des informatrices et informateurs a indiqué qu'en 2000, le système a été converti en une banque de données plus pratique. Avant cette restructuration technique, il existait plus de quinze banques de données séparées. Pour effectuer des analyses longitudinales, il fallait une équipe très habile à extraire les données de chacune et à les regrouper en fichiers longitudinaux adaptés. En 2000, les banques de données ont été fusionnées pour permettre la production automatique d'une série de cent indicateurs longitudinaux clés pouvant servir de base à une analyse plus générale.

En 2002, il y a eu un premier appariement avec le postsecondaire et l'usage du PEN a été élargi aux étudiants et étudiantes de cet ordre d'enseignement. Les informatrices et informateurs ont souligné que le financement était le facteur essentiel de la participation au système au moment de son instauration de la maternelle au secondaire au début des années 1990. En vertu du nouveau modèle de financement instauré à cette époque-là, les

écoles devaient fournir le PEN de leurs élèves pour bénéficier d'une subvention. Le système était pratiquement imposé, puisque le financement de fonctionnement des établissements dépendait de leur participation. L'appariement avec le postsecondaire procédait d'un processus plus volontaire. Selon les informatrices et informateurs, en effet, les directrices et directeurs de recherche et d'autres membres de la direction des établissements ont découvert qu'ils pouvaient utiliser les données pour prévoir l'offre et la demande. Ils ont vite compris que le processus leur faciliterait la tâche. Les établissements d'enseignement postsecondaire utilisent maintenant les données pour cibler plus précisément les étudiantes et étudiants. Selon les informatrices et informateurs, les grandes améliorations techniques apportées du début des années 1990 jusqu'en 2002 ont simplifié la participation de beaucoup pour les écoles et les établissements d'enseignement postsecondaire. Quand les appariements entre le palier maternelle-secondaire et le palier postsecondaire ont été établis par protocole d'entente entre le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, le premier a conservé la responsabilité de la gestion des données et commencé par ailleurs à assigner un PEN aux étudiants et étudiantes de l'extérieur de la province qui faisaient leur entrée dans le système d'enseignement supérieur de la Colombie-Britannique. Selon un membre du groupe des informatrices et informateurs du ministère de l'Éducation, cet élargissement des services a exigé « une demi-douzaine de personnes ». Depuis que le fonctionnement est établi, cependant, deux personnes suffisent pour assigner un PEN à chaque étudiant ou étudiante du palier maternelle-secondaire et du palier postsecondaire de toute la province, a ajouté cette personne.

Les étudiantes et étudiants conservent leur PEN tout au long de leurs études, mais ils n'ont jamais à le présenter pour obtenir des services

d'éducation. Ce sont les établissements d'enseignement qui veillent à enregistrer les PEN. Par exemple, si une étudiante ou un étudiant est admis dans un établissement d'enseignement postsecondaire mais ne connaît pas son PEN, l'établissement utilise une fonction de recherche fournie par le ministère de l'Éducation pour l'obtenir. La présentation immédiate du PEN « simplifie l'inscription », selon un membre du groupe des informateurs et informatrices, mais il ne s'agit pas d'une exigence absolue.

Si les établissements d'enseignement postsecondaire ont accepté de participer au système à des fins d'analyse interne, la Colombie-Britannique, comme autorité provinciale, a pu faire d'importantes recherches grâce aux appariements entre le palier de la maternelle au secondaire et le palier postsecondaire. La province s'est dotée d'un programme de recherche polyvalent à long terme appelé *Student Transitions Project* (projet de recherche sur les transitions parmi la population étudiante). Il s'agit d'étudier le mouvement des étudiantes et étudiants du palier maternelle-secondaire au palier postsecondaire en appariant les données des deux. Le tout se fait grâce au PEN et au partenariat entre les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et les établissements d'enseignement postsecondaire publics de la province. Les responsables du projet publient régulièrement le résultat des indicateurs clés tels le nombre d'étudiants et d'étudiantes qui obtiennent leur diplôme, les taux de transitions immédiats, les taux de transitions cumulatifs, le rendement des étudiantes et étudiants autochtones et la perception des diplômés et diplômées du secondaire à l'égard de leur état de préparation aux études postsecondaires (d'après les résultats de sondage liés au PEN). Le projet englobe par ailleurs des études périodiques plus détaillées sur des sujets comme les



mouvements internes dans les systèmes d'enseignement postsecondaire<sup>5</sup>.

En Colombie-Britannique, c'est le ministère de l'Enseignement supérieur qui verse les données des collèges dans le SIEP alors que chaque établissement universitaire fait lui-même le transfert. Toutes les universités de la province participent au SIEP.

## Alberta

La province de l'Alberta a un système d'enregistrement unitaire à identificateur unique qui va de l'éducation de la petite enfance aux études postsecondaires et suit les données à long terme. Cet identificateur porte le nom d'Alberta Student Number (ASN ou numéro d'étudiant ou d'étudiante de l'Alberta). Il sert à identifier chaque élève de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année depuis la fin des années 1960. Il a été étendu à la maternelle à la fin du secondaire en 1984. En 1999, il y a eu appariement avec le système postsecondaire, à l'époque où les deux paliers relevaient d'un même ministère, par suite de la création du ministère appelé Alberta Learning (ministère de l'Apprentissage de l'Alberta), responsable de toutes les formes d'éducation. Selon les informateurs et informatrices, l'ASN unique reflétait le mandat unique du nouveau Ministère à l'égard de tous et toutes les élèves au palier maternelle-secondaire comme au palier postsecondaire. Quand les compétences respectives ont de nouveau été réparties entre le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie, l'appariement a été maintenu grâce à un protocole d'entente entre les deux. La banque de données loge toujours au ministère de l'Éducation. L'appariement entre les deux paliers n'est pas automatique. Le protocole d'entente précise

---

<sup>5</sup> Pour en savoir plus sur le Student Transitions Project de la Colombie-Britannique, consulter le site [http://www.aved.gov.bc.ca/student\\_transitions/](http://www.aved.gov.bc.ca/student_transitions/) [en anglais seulement].

quelles données sont mises en commun en permanence et à quelle fin (évaluation du rendement, surtout). Toute autre demande d'appariement entre paliers est soumise à l'approbation des deux ministères et ce, pour assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires ainsi que des exigences relatives à la protection de la vie privée. Il n'y a pas de base de données unique — les données d'ensembles de données qui ne sont pas nécessairement interexploitables telles quelles sont importées dans un entrepôt de données général avant utilisation.

De la maternelle au secondaire, l'ASN englobe toutes les écoles publiques, les écoles séparées, les écoles de langue française, les écoles à charte, l'éducation de la petite enfance, la scolarisation à domicile, les écoles privées et les écoles de réserves. Les élèves des écoles de réserves et ceux et celles qui vivent dans des réserves mais fréquentent d'autres écoles publiques sont aussi inclus. Même si les enregistrements unitaires des élèves des écoles de réserves et des élèves des réserves qui fréquentent d'autres écoles publiques sont réunis dans l'entrepôt commun de données en vertu d'ententes relatives aux droits de scolarité, il est impossible de faire des analyses en traitant ces élèves comme un groupe distinct. Au palier postsecondaire, l'ASN englobe tous les établissements publics et est indiqué dans les dossiers de l'aide financière aux études et dans les dossiers des personnes qui font une demande d'admission à l'université et au collège, et il permet de suivre aussi les étudiantes et étudiants en apprentissage. Les collèges d'enseignement professionnels privés en sont toutefois exclus.

Les étudiantes et étudiants reçoivent un ASN dès leur entrée dans le réseau d'éducation albertain, que ce soit en éducation de la petite enfance, à la maîtrise ou au doctorat. Une étudiante ou un étudiant qui interrompt ses études pendant un certain temps, par exemple entre la fin du secondaire et le postsecondaire,

doit fournir son numéro au moment de revenir dans le système. Des mécanismes en ligne lui permettent de le retrouver au besoin. Les étudiantes et étudiants qui présentent une première demande d'aide financière doivent aussi le fournir. Le nouveau système de demande centralisé à l'intention des établissements d'enseignement postsecondaire de la province (en préparation) sera doté d'une fonction de recherche à l'usage des étudiantes et étudiants. Les mécanismes d'autovérification intégrés évitent la duplication des numéros. Cet élément est une différence fondamentale entre le système de l'Alberta et le système de la Colombie-Britannique. Dans ce dernier cas, la consignation et le mouvement des PEN entre établissements relèvent au premier chef des établissements. En Alberta, la responsabilité en incombe aux étudiantes et étudiants.

L'ASN est assorti d'abondantes données, toutes versées dans l'entrepôt commun provincial. Ces données comprennent l'appartenance (autodéclarée) à une nation autochtone et autres renseignements d'ordre démographique. Les résultats obtenus par les étudiantes et étudiants aux examens normalisés de la province sont versés dans une banque de données distincte mais peuvent être appariés avec l'ASN. Les données de cet entrepôt commun servent à la production de plusieurs rapports périodiques et à l'élaboration d'un certain nombre de politiques. Les informatrices et informateurs rapportent une grande satisfaction à l'égard du système qui, globalement, fournit toute l'information dont les décideuses et décideurs ont besoin. Un membre du groupe des informatrices et informateurs a souligné que le système fournit plus de renseignements à cet égard que le personnel sur place, problème commun, d'ailleurs, de tous les systèmes de données bien conçus. Les informatrices et informatrices de l'Alberta estiment que le système peut répondre à un nombre quasiment illimité de questions utiles à l'élaboration de politiques.

Comme la plupart des systèmes fondés sur un identificateur unique, le système albertain de l'ASN facilite l'établissement d'un modèle de financement par étudiante et étudiant de la maternelle au secondaire. Par exemple, l'Alberta utilise l'information pour s'assurer que les formules de financement sont correctement appliquées en surveillant et en vérifiant l'augmentation soudaine du nombre d'inscriptions ou la diminution soudaine du nombre d'élèves dans les groupes les plus financés (p. ex., enfance en difficulté, anglais langue seconde). L'utilisation des données pour la planification à l'échelle des systèmes est maintenant bien implantée au Ministère. Plusieurs groupes y sont formés et affectés à l'analyse de questions particulières. L'un d'eux s'intéresse à la planification de la main-d'œuvre au primaire et au secondaire, examinant les variations de la demande d'éducation en fonction de la situation géographique pour planifier en vue de fournir le bon nombre d'enseignants et d'enseignantes. Les informatrices et informateurs ont décrit d'autres applications ponctuelles. Ainsi, la province publie le *Public Accountability Pillar* (bulletin d'information sur la gestion publique de l'éducation)<sup>6</sup>, qui rend compte de 19 indicateurs clés touchant l'intégralité du système de la maternelle au secondaire. En outre, les autorités de chaque école publient leurs résultats propres en regard de ces indicateurs. Le bulletin provincial repose en grande partie sur les résultats des enquêtes menées sur la satisfaction des étudiants et étudiantes et de leurs parents, mais il contient aussi de l'information sur les principales transitions, grâce à l'entrepôt commun de données. En Alberta, les résultats des tests standardisés ne sont pas liés aux enregistrements unitaires et à l'ASN, mais sont versés dans une banque de données distincte,

---

<sup>6</sup> Pour en savoir plus sur le bulletin *Accountability Pillar*, consulter le site <http://education.alberta.ca/admin/funding/accountability.aspx> [en anglais seulement].

pour des raisons de confidentialité. À l'analyse des résultats, les chercheuses et chercheurs tiennent compte de l'information contenue dans l'entrepôt commun. Ainsi, selon les informatrices et informateurs, la recherche montre que la mobilité a une incidence négative sur le rendement de certains étudiants et étudiantes. Ce facteur est pris en considération à l'analyse des résultats des écoles où la mobilité est forte.

Au palier postsecondaire, l'un des plus grands projets d'analyse menés par l'Alberta est le rapport annuel sur les *turn away*, qui rend compte du nombre et de la distribution des « revirements ». Ce terme désigne les personnes qui font une demande d'inscription auprès d'un ou de plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire et qui satisfont aux critères de base (exposés sur les sites Web de chacun) d'au moins un de ces établissements, mais qui ne sont acceptés par aucun. Les données sur les revirements alimentent les politiques d'admission de la province, qui recommandera éventuellement un rehaussement du nombre d'inscriptions s'il apparaît que certains candidats et candidates ne sont pas admis, malgré leurs qualifications. Autre exemple : aucun nouveau programme d'enseignement postsecondaire ne peut être offert à moins d'avoir été approuvé par la province. La province utilise les données sur la mobilité comme une variable prédictive de la demande suscitée par un programme, celle-ci étant essentielle au processus d'approbation du programme. Par exemple, si un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants quittent leur lieu de résidence pour suivre un programme de soins infirmiers, la province envisage de créer un tel programme dans cette région. Enfin, la province utilise les données sur la mobilité à la fois pour recommander de nouveaux programmes à un établissement donné et pour déterminer si les programmes proposés par les différents établissements génèrent une demande suffisante pour justifier leur approbation.

Le gouvernement de l'Alberta gère de manière centralisée le versement des données des collèges et universités de la province dans le SIEP. L'Alberta remplit pratiquement tous les champs du SIEP, à l'exception des renseignements signalétiques comme le nom et le numéro d'assurance sociale, que la législation provinciale interdit de transmettre. Les données versées dans le SIEP produisent un instantané et non un portrait longitudinal.

### Saskatchewan

Les informatrices et informateurs ont expliqué que la Saskatchewan disposait d'un système d'information à identificateur unique « centralisé et opérationnel » sur les élèves de la maternelle au secondaire. Toute l'information est hébergée à l'échelle provinciale et les mises à jour faites par les écoles sont instantanées. Dans la mesure où celles-ci tiennent leurs dossiers à jour, la province dispose d'une information courante. C'est ce qui distingue essentiellement la Saskatchewan de plusieurs autres instances, où les écoles conservent leurs propres données et les transfèrent périodiquement. Dans plusieurs autres provinces ou territoires, il existe de multiples systèmes de données à l'échelle des établissements, et les téléchargements périodiques exigent le recours à des passerelles techniques entre systèmes incompatibles, voire une nouvelle saisie des données au niveau de la province ou du territoire, à partir de documents imprimés.

Le système de la Saskatchewan englobe toutes les écoles publiques, la scolarisation à domicile, les écoles privées et confessionnelles, et les écoles des réserves, mais il ne couvre pas entièrement l'éducation de la petite enfance. Bien que la participation ne soit pas obligatoire, quelques enfants de prématernelle sont inscrits dans le système et peuvent donc être identifiés individuellement. Le système sert principalement à faciliter l'établissement des formules de financement par étudiant ou

étudiante. Selon les informatrices et informateurs, il permet d'éviter de compter deux fois un ou une même élève dans une même école ou dans deux écoles différentes. Le système est fondé sur un identificateur unique qui n'a toutefois pas de nom particulier.

La Saskatchewan recueille des données démographiques et des données sur la progression (les transitions) des élèves de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Les données démographiques sont par exemple l'appartenance autodéclarée à une nation autochtone, le sexe et des données sur le lieu de résidence qui permettent l'identification des étudiantes et étudiants qui vivent dans le nord. La province ne conserve les dossiers scolaires que pour la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. C'est d'elle que relève la délivrance du diplôme d'études secondaires et des bulletins, et c'est pour faciliter ces opérations que les données sont hébergées au niveau provincial. Les informatrices et informateurs évoquent l'intérêt d'élargir le système aux neuf premières années de scolarité pour permettre une analyse plus large des transitions et de la réussite. À partir de ce système, la Saskatchewan administre le Provincial Education Indicators Program (programme provincial d'indicateurs en éducation), une initiative statistique qui produit des rapports périodiques sur l'éducation en Saskatchewan<sup>7</sup>. Ces rapports rendent compte d'une série d'indicateurs de base, qui renseignent notamment sur le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires parmi les cohortes autochtones, les tendances du régime de crédits au secondaire, les choix de cours au secondaire, les résultats aux examens uniformisés et la persistance scolaire des cohortes de la 8<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année (c'est-à-dire au-delà de l'âge limite de la fréquentation scolaire obligatoire) (Saskatchewan Ministry of

---

<sup>7</sup> Les rapports sont publiés sur le site Web du programme, à l'adresse [http://www.education.gov.sk.ca/AAR\\_Indicators\\_Program](http://www.education.gov.sk.ca/AAR_Indicators_Program) [en anglais seulement].

Education, 2008). Il fournit aussi des renseignements sur le comportement des étudiantes et étudiants après l'obtention du diplôme d'études secondaires en Saskatchewan et des comparaisons entre instances et régions à partir de la troisième version de l'Enquête auprès des jeunes en transitions (EJET). Les indicateurs provinciaux de base paraissent dans le rapport intitulé *Indicators* et les données internes au niveau des districts scolaires et des écoles sont accessibles aux écoles, aux divisions scolaires et à la province par l'entremise du système de données. Selon les informatrices et informateurs, la province peut aisément suivre le mouvement des élèves d'école en école et d'année en année, et repérer ceux et celles qui disparaissent de « l'écran radar », c'est-à-dire qui quittent une école sans reparaître dans une autre. Les informatrices et informateurs précisent que le suivi de ces élèves (on croit que beaucoup d'entre eux ont quitté la province) deviendrait prioritaire si les ressources le permettaient.

Toujours selon les informatrices et informateurs, le système permet de rendre compte dans le détail du mouvement des fonds accordés par le gouvernement aux écoles. Selon les mots d'un membre du groupe : « Vous pouvez savoir quel entrepreneur a reçu 50 dollars d'une école secondaire locale pour le nettoyage d'un tapis. »

La Saskatchewan n'a pas de système à identificateur unique ni d'enregistrements unitaires au palier postsecondaire. Elle dispose toutefois d'enregistrements unitaires pour les étudiantes et étudiants qui fréquentent les collèges régionaux. Ces derniers sont des établissements qui offrent des programmes de formation des adultes, des cours de formation professionnelle et quelques cours universitaires par l'entremise d'établissements d'enseignement postsecondaire publics, à l'instar de bon nombre des établissements d'enseignement postsecondaire que possèdent et gèrent les Autochtones. La province conserve

les enregistrements unitaires de ces établissements (il s'agit d'un service de soutien) et ne les rend accessibles qu'aux établissements que fréquentent les étudiantes et étudiants en question. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et du Travail n'y a que partiellement accès, puisque ces renseignements ne servent pas de fins administratives ou analytiques à l'échelle provinciale mais ont seulement pour but de soulager les collèges régionaux d'une partie des frais administratifs qu'exige la tenue de ces dossiers.

Les informatrices et informateurs précisent qu'un sondage fait quand les élèves quittent l'école secondaire et un autre fait auprès des diplômées et diplômés des formations postsecondaires permettent de comprendre les transitions et la mobilité de la population étudiante. L'enquête auprès des élèves de la fin du secondaire a eu lieu en 2005-2006, puis de nouveau au cours de l'année scolaire 2008-2009, grâce à la collaboration entre le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et du Travail.

En Saskatchewan, les données des collèges régionaux destinées au SIEP sont soumises par la province. Tous les autres établissements d'enseignement postsecondaire transmettent directement à Statistique Canada les données destinées au SIEP.

## Manitoba

Selon les informatrices et informateurs de cette province, le Manitoba dispose d'un système à identificateur unique depuis de nombreuses années pour les élèves de la maternelle à la fin du secondaire. Le système repose sur le numéro d'éducation et de formation professionnelle (Manitoba Education and Training ou MET) géré par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse. Les informatrices et informateurs estiment que le numéro MET et

la banque de données sous-jacente sont parvenus « à maturité ». La banque de données date de 1996 et sert essentiellement à des fins administratives. Le numéro MET a été créé en grande partie en vue du financement en fonction de l'effectif étudiant. Il simplifie le processus d'affectation des fonds en fournissant le nombre d'élèves inscrits et inscrites à chaque école et en évitant le double comptage dans une même école ou dans deux écoles différentes. À l'échelle des écoles, le numéro MET facilite les transferts, puisqu'il est facile pour une école d'obtenir les renseignements nécessaires sur les élèves. Il permet en outre de connaître le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires dans la province.

Le système englobe toutes les écoles publiques, certains fournisseurs de services d'éducation à la petite enfance, les enfants scolarisés à domicile (que les parents sont tenus d'inscrire comme tels auprès de l'école locale), les écoles privées et confessionnelles et certaines écoles de réserves. Selon le groupe des informatrices et informateurs, l'utilisation, par les écoles de réserves, du numéro MET, des programmes d'examen uniformes et de la certification du personnel enseignant ont d'abord servi de critère d'assurance de la qualité en vue du financement par AINC. En vertu d'une entente avec ce dernier, le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse gère ces mécanismes à l'intention des écoles de réserves. Le numéro MET n'englobe pas actuellement l'enseignement postsecondaire.

À l'échelle de la province, chaque élève de la maternelle au secondaire reçoit un numéro MET. Or, comme les écoles du Manitoba utilisent de nombreux systèmes de données et suites logicielles différents, le numéro accompagne chaque renseignement concernant une ou un élève, même s'il n'est pas toujours le principal identificateur employé par l'école pour l'élève en question. Quand les écoles produisent leurs rapports électroniques à

l'adresse des autorités provinciales, l'information qui concerne les élèves n'est identifiée qu'au moyen du numéro MET. La majeure partie des écoles produisent des rapports électroniques, mais certaines produisent encore quelques rapports sur papier.

Les informatrices et informateurs ont fait état de discussions en cours sur l'élargissement possible du numéro MET au palier postsecondaire. La planification est ralentie par la difficulté de produire un numéro MET pour les étudiantes et étudiants qui abordent le système d'enseignement postsecondaire de la province sans avoir fréquenté le réseau de la maternelle au secondaire du Manitoba. Il faut alors déterminer entre autres choses de qui relève l'assignation des numéros, trouver comment éviter d'attribuer deux numéros à une même personne et comment rendre la banque de données existante (hébergée au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse) accessible au ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, dont relève l'enseignement postsecondaire. Les informatrices et informateurs précisent que les dispositions relatives à la protection des renseignements personnels est l'objet de négociations soigneuses à mesure que se développe le processus.

En 2004, on a utilisé les données longitudinales sur les élèves de la maternelle au secondaire, dérivées du numéro MET, pour mesurer les effets du statut socioéconomique sur la réussite scolaire. La même année, le Manitoba Centre for Health Policy (centre manitobain des politiques de santé), centre de recherche relevant du Department of Community Health Sciences (département des sciences de la santé communautaire) de la faculté de médecine de l'Université du Manitoba, a déposé son rapport d'étude sur l'incidence des résultats de l'éducation en fonction du statut socioéconomique dans la ville de Winnipeg

(Brownell *et coll.*, 2004). L'étude a été rendue possible par l'utilisation du numéro MET de concert avec toutes les données soumises aux autorités provinciales et a permis aux chercheuses et chercheurs de constituer des fichiers longitudinaux. Elle était financée par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). Elle n'établit aucun lien entre des données de référence en santé et les données dérivées du numéro MET, mais l'équipe de recherche cite de nombreux documents sur les résultats de l'éducation en matière de santé, ce qui incite à croire que les données sur l'éducation sont aussi, dans les faits, des données sur la santé.

Le Manitoba dispose aussi d'instruments d'enquête sans identificateur unique pour comprendre les transitions et la mobilité des étudiants et étudiantes au palier postsecondaire, dont le Sondage auprès des étudiantes et étudiants des collèges et universités de la province et l'Enquête auprès des étudiantes et étudiants des collèges et universités qui quittent l'établissement avant la fin de leurs études.

Enfin, au Manitoba, les établissements soumettent les données destinées au SIEP directement à Statistique Canada.

## Ontario

L'Ontario a un système à identificateur unique en place de la maternelle au secondaire depuis des années : il s'agit du numéro d'identification du ministère (NIM). En 2002, ce numéro est devenu le numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO). Le NISO suit les élèves des écoles publiques de la maternelle à la fin du secondaire et est administré par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. En outre, le Système d'information scolaire de l'Ontario (SISON), plus évolué, a été instauré pendant l'année scolaire 2005-2006. Le SISON contient un vaste éventail de données sur les étudiantes et étudiants ainsi que sur le personnel enseignant; le NISO étant

l'unique numéro utilisé par ce système pour identifier les étudiantes et étudiants. Les données sur le rendement des étudiantes et étudiants sont recueillies par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) et peuvent être appariées aux données sur les étudiantes et étudiants contenues dans le SISON au moyen d'un système distinct de production de rapports qui utilise le NISO. Depuis 1994, le ministère de l'Éducation a été en mesure d'enregistrer et de suivre le mouvement des étudiantes et étudiants dans les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario tout d'abord grâce au NIM et plus récemment grâce au NISO.

Le NISO est utilisé dans toutes les écoles publiques de la maternelle au secondaire et les écoles privées assujetties à l'inspection, mais ne couvre pas l'éducation de la petite enfance ni la scolarisation à domicile ou les écoles de réserves. Suite à l'adoption en 2007 de modifications à la loi, l'utilisation du NISO par les établissements publics d'enseignement postsecondaire a pu commencer. Depuis 2004, le NISO accompagne les bulletins du secondaire dans les systèmes de demande d'admission conjoints des collèges et des universités (c'est-à-dire le Service d'admission des collèges de l'Ontario [SACO] et le Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario [CDAUO], respectivement). Suite aux modifications législatives adoptées en 2007, les collèges pourront obtenir, à compter de décembre 2009, le NISO à partir des bulletins des écoles secondaires de l'Ontario au moment où les élèves abordent l'enseignement postsecondaire (les collèges utilisaient le NIM de 1993 à 2009); on ne sait toutefois quand les collèges pourront commencer à utiliser véritablement le NISO. Les universités ont pu enregistrer le NISO à partir des bulletins des écoles secondaires de l'Ontario au moment où les élèves abordaient l'enseignement postsecondaire et, actuellement, toutes les universités sauf une greffent le NISO aux enregistrements unitaires présentés au

ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU). Comme il est enregistré sur les demandes adressées au SACO et au CDAUO, la province peut voir d'où viennent les candidats et candidates. De la même façon que le NISO est attribué par le ministère de l'Éducation, le MFCU est en train de mettre en place un processus pour attribuer un NISO aux étudiantes et étudiants qui entrent directement dans un établissement postsecondaire mais qui n'ont pas fréquenté une école secondaire en Ontario.

L'exploitation des données du SISON est encore en développement. Les données intégrées remontent pour l'instant à 2005, et la province fait des analyses internes avec cet ensemble, examinant entre autres les résultats de l'OQRE et les indicateurs du statut socioéconomique de Statistique Canada. Des discussions sont en cours sur le type d'indicateurs souhaitables pour étudier le tout de manière uniforme. Déjà, on en calcule quelques-uns, dont le taux d'obtention du diplôme.

Les informatrices et informateurs ont indiqué que l'Ontario a récemment mis en œuvre un système distinct à identificateur unique, qui englobe les programmes d'Emploi Ontario dont Connexion Emploi, Voies vers l'apprentissage, et Alphabétisation et formation de base.

Quatre systèmes de données ont donc été fusionnés en un seul. Il était question au départ de fonder ce système sur le NISO, mais il a été décidé de créer un nouvel identificateur unique, peut-être parce que les nouveaux arrivants et arrivantes n'auraient pas eu de NISO et qu'il aurait fallu créer un mécanisme spécial pour en produire.

Actuellement, il incombe à chaque établissement d'enseignement postsecondaire en Ontario de transférer ses données dans le SIEP. Trois le font, mais une entente récente entre Statistique Canada, le MFCU et les

universités ontariennes fait en sorte que le MFCU assumera la responsabilité de la collecte et de l'organisation des données des établissements en vue de leur versement dans le SIEP. L'entente couvre les « éléments de base » nouvellement définis du SIEP, mais non les renseignements signalétiques nécessaires à la création d'un fichier longitudinal. Un membre du groupe des informatrices et informateurs a expliqué que Statistique Canada peut, après avoir reçu ces éléments de base, consulter les établissements pour joindre aux données des renseignements signalétiques uniques qui permettent des appariements probabilistes et éviter ainsi le problème que poserait le traitement des renseignements signalétiques par le gouvernement provincial. Cette entente n'inclut pas les collèges, qui continueront de soumettre indépendamment leurs fichiers au SIEP.

Outre ces nouveaux instruments à identificateur unique destinés à comprendre les transitions et la mobilité des étudiantes et étudiants, l'Ontario emploie des instruments d'enquête qui ne sont pas reliés aux systèmes à identificateur unique et qui présentent des données instantanées. Le MFCU fait un sondage auprès des diplômées et diplômés de l'enseignement postsecondaire, qui porte entre autres sur l'emploi et la rémunération.

## Québec

Le Québec a institué un identificateur unique à douze caractères appelé « code permanent », que l'étudiant ou l'étudiante conserve de la maternelle au postsecondaire et même à la formation des adultes. De la maternelle au secondaire, le système existe sous une forme ou une autre depuis 1966, mais au postsecondaire, il n'est obligatoire que depuis 2000. Dans l'intervalle, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les établissements d'enseignement ont collaboré pour mettre au point un système à identificateur unique au secteur universitaire

(puisqu'il en existait déjà un au primaire et au secondaire ainsi qu'au cégep). Le système a été créé principalement pour assurer un décompte précis en vue du financement des établissements. Il est devenu toutefois un puissant outil de recherche et aide surtout à comprendre la mobilité et les parcours des étudiantes et étudiants dans la province, mais aussi entre le Québec et les autres instances canadiennes et internationales.

De la maternelle au secondaire, le code permanent englobe l'éducation de la petite enfance et les élèves des écoles publiques et privées (ces dernières étant aussi financées par les deniers publics). Le système n'englobe pas les écoles de réserves, mais il intègre une quantité substantielle de données sur les élèves des commissions scolaires publiques administrées par les Autochtones (notamment la Commission scolaire crie du Nord du Québec). Il ne comprend pas les élèves scolarisés à domicile. Le code permanent sert à saisir des données sur les étudiantes et étudiants des collèges publics (cégeps), des universités et des programmes d'apprentissage. Les données sur les étudiantes et étudiants des collèges postsecondaires privés ne sont pas non plus systématiquement recueillies, mais une partie l'est pour ceux et celles qui bénéficient d'une aide financière aux études.

Les étudiantes et étudiants Québec reçoivent un code permanent dès leur entrée dans le système d'éducation du Québec, qu'il s'agisse d'éducation prématernelle, d'une maîtrise ou d'un doctorat. Il incombe aux établissements d'obtenir une copie des renseignements personnels de chaque étudiant ou étudiante (normalement un certificat de naissance ou les documents d'immigration). Ces données sont transmises à une division du Ministère, qui assigne un code permanent et le transmet à l'école. L'étudiant ou l'étudiante qui change d'établissement doit présenter les mêmes documents ou un bulletin antérieur indiquant le code permanent, le tout pour éviter



l'attribution d'un second code à une même personne.

Une banque de données unique appelée « Ariane » contient la liste officielle des codes permanents, des données de base ou données fixes, comme la date de naissance, et des coordonnées, mais rien d'autre. En sont donc exclues les années franchies ou les cours suivis. Ces derniers renseignements sont contenus dans l'une des quatre autres banques de données (une pour le palier maternelle-secondaire, appelée « Charlemagne », une pour les cégeps, appelée « Socrate », une pour les universités, soit la Gestion des données sur l'effectif universitaire ou GDEU, et une autre pour l'aide financière aux études). Le code permanent permet d'établir des liens entre ces quatre banques, mais pour préserver la confidentialité et assurer la sécurité des données, il n'en est pas l'identificateur primaire. Le système des codes permanents ne contient donc aucune information utile autre que le nom, le sexe et l'adresse, mais par appariements, il peut servir à obtenir d'autres renseignements.

Aucune de ces banques ne contient une quantité substantielle de données démographiques. Il n'est donc pas possible d'utiliser le code permanent pour étudier les résultats en fonction de l'ethnicité, par exemple. Des données sont recueillies sur la langue maternelle et permettent une analyse sur cette base, éventuellement par quartier et code postal, bien que ces fonctions ne semblent pas être utilisées.

Un membre du personnel du Ministère, un chercheur ou une chercheuse qui souhaite utiliser le code permanent pour suivre des étudiants ou étudiantes au fil des années ou des établissements doit en faire la demande au comité d'éthique en recherche, qui reçoit d'ailleurs plusieurs centaines de demandes du genre chaque année. Par exemple, les chercheuses et chercheurs du Ministère ont fait beaucoup de travaux sur les parcours de

formation, les effets du retour aux études après un décrochage, les effets de l'interruption temporaire des études entre le cégep et l'université, et le temps mis à obtenir le diplôme. Les chercheuses et chercheurs de l'extérieur de la province peuvent aussi accéder au système. Récemment, certains ont retracé des personnes qui fréquentaient la maternelle au début des années 1990, dont les éducateurs et éducatrices avaient été invités à évaluer les chances d'achèvement du cours secondaire (il semble que les prédictions aient été assez justes).

Ces banques de données alimentent en outre un certain nombre de produits statistiques publiés régulièrement par le Ministère. Il s'agit entre autres de documents d'application provinciale comme les *Indicateurs de l'éducation*, mais aussi de statistiques au niveau des commissions scolaires sur la réussite des étudiantes et étudiants qui sont publiés sur le site Web de chaque commission scolaire, et de données à l'échelle des écoles qui sont fournies à chacune mais aussi publiées, notamment dans le « Palmarès des écoles » du magazine *L'Actualité*.

Au Québec, tous les fichiers du SIEP sont transférés par le Ministère, et tous les établissements d'enseignement postsecondaire participent au SIEP.

### Nouvelle-Écosse

De la maternelle au secondaire, la Nouvelle-Écosse dispose d'un système de données à identificateur unique, le Provincial Student Module (PSM) [module provincial des étudiants et étudiantes] depuis l'année scolaire 1995-1996. Le PSM est en usage à un niveau agrégé, dans toutes les écoles publiques, pour l'éducation préscolaire et la scolarisation à domicile. Il n'inclut pas pour l'instant les écoles privées et confessionnelles ni les écoles des réserves, mais des discussions sont en cours avec ces dernières.

À l'instauration du système, c'est d'abord le numéro d'assurance-santé qui a servi pendant huit mois, avant la création du Unique Student Identifier (USI) [identificateur unique de l'étudiant ou de l'étudiante]. L'USI compte 10 chiffres, le dernier servant de caractère de vérification. Le numéro est assigné dès l'entrée d'une personne dans le réseau d'éducation provinciale, que ce soit en prématernelle ou en 12<sup>e</sup> année. Les conseils scolaires et les écoles individuelles utilisent des systèmes de données différents (cinq types au total). Les fournisseurs des différents systèmes ont donc dû élaborer des méthodes permettant le téléchargement uniforme des données vers le système provincial.

Actuellement, le système à identificateur unique sert principalement à des fins administratives. En éliminant la double inscription, les principales fonctions facilitent les processus de transfert des étudiants et étudiantes, et l'établissement du financement par étudiant ou étudiante. Le numéro sert aussi à produire un juste compte des étudiants et étudiantes des programmes d'immersion française, en vue des demandes de financement au gouvernement fédéral. Enfin, le PSM sert à produire les statistiques annuelles chaque été. Il s'agit d'instantanés agrégés. Même si l'identificateur unique facilite la constitution de fichiers de données longitudinales, l'analyse actuelle se fait sur une base « instantanée ». Pour l'instant, le type de données présentées à la province et assorties de l'USI dans le PSM est quelque peu limité. Quand le système a été conçu, les responsables ont adopté une démarche progressive qui fait que les données faciles à recueillir et à transmettre sont déjà recueillies et que l'information plus détaillée viendra ensuite. Les difficultés techniques que pose le téléchargement depuis cinq types de systèmes différents empêchent jusqu'ici le passage à des éléments de données plus complexes. Actuellement, seules les deux premières étapes ont été franchies : les données telles la date de naissance, le sexe, le

code postal, la date d'inscription et le choix de programme (pour les élèves du secondaire) font partie des téléchargements prévus vers le système provincial.

La Nouvelle-Écosse prévoit implanter de la maternelle au secondaire un nouveau système unifié, qui permettrait l'entreposage central des données venant de toute la province en plus de faciliter le partage des données entre écoles et le téléchargement des écoles vers la province. L'introduction de nouveaux éléments de données en vue de la transmission au système provincial exige un investissement substantiel en ressources. Chacun des fournisseurs des systèmes utilisés par les différentes écoles doit aider à trouver le moyen d'ajouter ces nouveaux éléments de façon que les données soient compatibles avec les autres. Les informatrices et informateurs estiment qu'un système unifié simplifierait cette tâche et permettrait des analyses plus détaillées de la mobilité et des transitions des élèves vers l'enseignement postsecondaire ainsi que des raisons de ces mouvements et transitions. Les autorités provinciales ont lancé une demande de proposition et choisi un fournisseur. Au moment où les entrevues ont eu lieu, le ministère de l'Éducation attendait les détails du budget provincial pour déterminer s'il était possible de réaliser les plans. Un membre du groupe des informatrices et informateurs de la province a signalé qu'il travaillait avec des homologues du Nouveau-Brunswick à l'interopérabilité entre les nouveaux identificateurs uniques du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

La Nouvelle-Écosse s'est aussi dotée d'outils qui ne sont pas fondés sur un identificateur unique pour comprendre les transitions et la mobilité de la population étudiante. Des sondages auprès des finissants et finissantes ainsi que des diplômés et diplômées du secondaire aident à comprendre les transitions depuis le secondaire ainsi que de la maternelle au secondaire. La province recueille aussi de l'information sur les

raisons des changements de programmes au secondaire, dans le cas des élèves qui passent d'un programme d'immersion en français à un programme en anglais, par exemple. La Nouvelle-Écosse participe par ailleurs au sondage auprès des diplômés et diplômées de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM), qui étudie actuellement les réponses des diplômés et diplômées d'universités de 2003 et la perception qu'elles et ils ont de leurs programmes d'études postsecondaires.

Au palier postsecondaire, des fichiers de données longitudinales ont été constitués à partir des données versées par la province au SIEP et grâce au fait que tous les champs du SIEP sont remplis, y compris les renseignements signalétiques tels le numéro d'assurance sociale. Toutes les provinces de l'Atlantique ont choisi d'inclure les renseignements signalétiques dans les données versées dans le SIEP, permettant la création de fichiers de données longitudinales par Statistique Canada. Les résultats de l'analyse de ces fichiers sont parus dans le rapport publié en 2009 pour le Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) sous le titre *Transition et Progression : La persévérance scolaire au niveau postsecondaire au Canada atlantique – Données du SIEP* (Finnie et Qiu, 2009). Cette étude représente la seule utilisation réussie au Canada d'enregistrements unitaires pour étudier la mobilité intergouvernementale. La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard participent au SIEP surtout par l'intermédiaire de la CESPM. Les universités de la Nouvelle-Écosse transmettent leurs données directement à la CESPM, qui les transfère à Statistique Canada. Les collèges transmettent leurs fichiers directement. Les gouvernements provinciaux ne participent pas au transfert. Outre cette macro-analyse pour la région atlantique, chacune des provinces maritimes peut accéder aux fichiers de données longitudinales constitués à son sujet grâce à sa participation au SIEP.

## Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick possède un système de données à identificateur unique pour le palier maternelle-secondaire. Un membre du groupe des informateurs et informatrices a souligné que, jusqu'en 2006, c'est le numéro d'assurance-santé qui servait d'identificateur unique, une pratique cessée en raison de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. En 2006, le numéro d'assurance-santé a été remplacé par un numéro à 10 chiffres constitué sur le modèle du numéro temporaire WinSchool (actuel système d'information sur les élèves). À ce jour, ce sont les écoles qui assignent les numéros. Chaque école est désignée par un code qui constitue le début du numéro et les chiffres qui suivent sont produits de manière séquentielle. Il existe un système qui permet aux écoles d'extraire le numéro des élèves qui changent d'établissement et d'éviter l'assignation d'un double numéro dans la province. Cela dit, selon les informatrices et informateurs, les systèmes actuels donnent lieu à des erreurs et certains élèves se retrouvent avec de multiples numéros. Par conséquent, la province « n'utilise pas l'identificateur unique comme seul moyen d'identifier les élèves ». Les données dont dispose le ministère de l'Éducation au niveau des élèves servent à la production de statistiques sommaires annuelles et d'un rapport sur le décrochage à l'échelle provinciale<sup>8</sup>. Comme l'identificateur unique n'est pas le seul moyen utilisé pour produire ces rapports, les appariements sont faits à l'aide des renseignements personnels.

Les informatrices et informateurs ont rapporté qu'un nouveau système d'immatriculation verra bientôt le jour et englobera le réseau de la maternelle au secondaire en plus de centraliser la création des numéros. Ils et elles soulignent

---

<sup>8</sup> Pour consulter ces rapports, voir le site Web des publications du ministère de l'Éducation : <http://www.gnb.ca/0000/pub-f.asp>.

d'ailleurs l'urgence de ce nouveau système étant donné les problèmes actuellement posés par WinSchool (système commun « du commerce » permettant de recueillir des données sur l'éducation) et le fait que les normes ne soient pas toujours connues ou respectées. Le nouveau système assignera automatiquement le numéro, qui ne permettra pas de déduire les renseignements personnels. Les informatrices et informateurs ont parlé d'un système indépendant de WinSchool, qui fournira une gamme de nouveaux renseignements permettant de réduire la tâche administrative et de produire des statistiques plus fiables. Ils ont évoqué la volonté de l'étendre à l'enseignement postsecondaire, précisant que les discussions à ce sujet viennent à peine de commencer et que les appariements ne peuvent pas être considérés comme étant « prévus ». Ils ont parlé enfin de la collaboration en cours avec la Nouvelle-Écosse pour rendre le nouveau numéro compatible avec le système actuellement en usage de la maternelle au secondaire dans cette province. Les autorités des deux provinces collaborent à l'élaboration d'un système qui permettra la compréhension mutuelle des systèmes à identificateur unique de chacune.

Le système à identificateur unique du Nouveau-Brunswick englobe les écoles publiques, mais non la prématernelle, la scolarisation à domicile, les écoles privées et confessionnelles et les écoles de réserves.

Il n'y a pas de système équivalent au postsecondaire. Toutefois, le Nouveau-Brunswick participe au SIEP de manière collective, avec les trois autres provinces de l'Atlantique. Des fichiers de données longitudinales ont été constitués pour le secteur postsecondaire pour la province grâce à cette participation au SIEP et à l'entrée de données dans tous les champs, dont celui du numéro d'assurance sociale. Toutes les provinces atlantiques ont choisi d'inclure des renseignements personnels dans leurs fichiers

destinés au SIEP, ce qui a permis à Statistique Canada de constituer des fichiers interprovinciaux longitudinaux. Ces derniers ont été analysés dans le rapport publié en 2009 sous le titre *Transition et Progression : La persévérance scolaire au niveau postsecondaire au Canada atlantique – Données du SIEP* (Finnie et Qiu, 2009). Cette étude représente la seule utilisation réussie au Canada d'enregistrements unitaires pour étudier la mobilité interprovinciale. La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard participent au SIEP surtout par l'intermédiaire de la CESPM. Les établissements d'enseignement soumettent leurs données directement à la CESPM, qui les transfère à Statistique Canada. Les gouvernements provinciaux ne participent pas au transfert depuis les établissements à Statistique Canada par l'intermédiaire de la CESPM. Au Nouveau-Brunswick, les méthodes de transfert au SIEP ne sont pas partout les mêmes. La plupart des fichiers du SIEP sont transférés par l'intermédiaire de la CESPM, mais le Brunswick Community College (collège communautaire du Nouveau-Brunswick) et un établissement reconnu comme université aux fins du SIEP transmettent leurs données directement à Statistique Canada. Outre cette macro-analyse pour la région de l'Atlantique, évoquée plus haut, chacune des provinces maritimes peut accéder aux fichiers de données longitudinales constitués à son sujet grâce à sa participation au SIEP.

Le Nouveau-Brunswick utilise d'autres instruments sans identificateur unique pour examiner les transitions et la mobilité de la population étudiante dont, principalement, le sondage auprès des finissants et finissantes du secondaire. La province participe au sondage auprès des diplômés et diplômées de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM), qui étudie actuellement les réponses des diplômés et diplômées d'universités de 2003 et la

perception qu'elles et ils ont de leurs programmes d'études postsecondaires.

### Terre-Neuve-et-Labrador

Terre-Neuve-et-Labrador utilise actuellement le numéro du système d'assurance-santé (Medical Care Plan ou MCP) comme identificateur unique pour les élèves de la maternelle au secondaire. Elle est la seule parmi les provinces et territoires à utiliser encore un identificateur qui ne soit pas propre à l'éducation, mais elle pourrait bientôt changer cette façon de faire. Les lois sur la protection des renseignements personnels interdisent désormais l'usage des numéros d'assurance santé comme identificateur personnel dans plusieurs instances, mais les provinces de l'Atlantique utilisent encore le numéro d'assurance sociale des étudiantes et étudiants pour constituer des fichiers de données longitudinales à partir du SIEP.

Le recours à cet identificateur unique n'est obligatoire que pour les élèves de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, puisque le ministère de l'Éducation n'a de système de données longitudinales à enregistrements unitaires que pour les bulletins des élèves du secondaire. De la maternelle à la 9<sup>e</sup> année, les écoles ne sont pas tenues de présenter des données au niveau des élèves, la province n'exigeant que des données agrégées. Comme il est souvent plus facile pour les écoles de transmettre des enregistrements unitaires au lieu de produire des données agrégées, toutefois, la province reçoit souvent des enregistrements unitaires aussi pour les élèves de la maternelle à la 9<sup>e</sup> année. Le système n'englobe pas la prématernelle, mais couvre la scolarisation à domicile, les écoles privées et confessionnelles et les écoles de réserves. Quatre-vingt pour cent, environ, des écoles offrant la maternelle à la 9<sup>e</sup> année transmettent des données d'enregistrements unitaires, et la plupart d'entre elles le font à l'aide du numéro MCP, ce dernier servant souvent de numéro d'immatriculation des élèves à l'école. La

province reçoit des numéros MCP pour des enfants de prématernelle et certains élèves scolarisés à domicile et certains élèves d'écoles privées et confessionnelles et d'écoles de réserves. Elle regroupe toutes les données reçues pour le palier maternelle-secondaire, de sorte que même si les écoles transmettent souvent le numéro MCP des élèves de la maternelle à la 9<sup>e</sup> année, la province ne l'utilise pas comme identificateur unique avant la 10<sup>e</sup> année.

Les écoles de Terre-Neuve-et-Labrador utilisent plusieurs systèmes et transmettent leurs données à la province de diverses façons, parfois même sur papier. La province fait le ménage et saisit les données voulues dans une banque de données unique.

Quand des étudiantes et étudiants de l'extérieur de la province entrent dans le réseau de Terre-Neuve-et-Labrador, la province leur assigne un pseudo-numéro MCP. Cette méthode fait problème, de l'avis des informatrices et informateurs, parce que les étudiants et étudiantes reçoivent éventuellement un véritable numéro MCP au terme de la période de résidence prescrite, ce qui entraîne le double comptage d'un certain nombre et, au secondaire, l'existence de multiples bulletins pour un ou une même élève.

La province s'emploie actuellement à élaborer un système à identificateur unique, qui engloberait tous les échelons de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Un projet pilote devrait être lancé en 2010. Le nouveau système comportera un identificateur unique à 12 chiffres en remplacement du numéro MCP, qui cause des problèmes aussi à l'égard de la protection des renseignements personnels (un membre du groupe des informatrices et informateurs précise que l'usage du numéro MCP n'est plus justifiable). Du reste, comme le numéro MCP ne dépend pas du ministère de l'Éducation mais des autorités de la santé, les responsables de l'éducation ne sont pas libres d'attribuer les

numéros et doivent attendre l'action du ministère de la Santé et des Services communautaires. Le nouveau système mettra le ministère de l'Éducation aux commandes. Cela fait, on évaluera son élargissement à l'enseignement postsecondaire en collaboration avec les autorités compétentes.

Actuellement, Terre-Neuve-et-Labrador n'a pas de système à identificateur unique pour le secteur de l'enseignement postsecondaire, mais participe intégralement au SIEP comme les autres provinces de l'Atlantique. Des fichiers de données longitudinales ont été constitués pour le palier de l'enseignement postsecondaire à partir des données soumises directement par les établissements d'enseignement à Statistique Canada et des champs de renseignements personnels du SIEP, dont celui de l'assurance sociale. Toutes les provinces atlantiques ont choisi d'inclure des renseignements personnels dans leurs fichiers destinés au SIEP, ce qui a permis à Statistique Canada de constituer des fichiers interprovinciaux longitudinaux. Ces derniers ont été analysés dans le rapport publié en 2009 sous le titre *Transition et Progression : La persévérance scolaire au niveau postsecondaire au Canada atlantique – Données du SIEP* (Finnie et Qiu, 2009). Cette étude représente la seule utilisation réussie au Canada d'enregistrements unitaires pour étudier la mobilité interprovinciale. À Terre-Neuve-et-Labrador, les établissements transmettent leurs données directement à Statistique Canada et tous les établissements d'enseignement postsecondaire participent au SIEP.

Tous les deux ans, Terre-Neuve-et-Labrador fait un sondage appelé *Career Search* [recherche d'emploi] auprès des diplômés et diplômées des établissements d'enseignement postsecondaire y compris les établissements de formation privés. Ce sondage aide la province à observer les résultats de l'enseignement postsecondaire sur le plan de l'emploi et à savoir ce que font les étudiants et étudiantes après avoir obtenu leur diplôme. Les informatrices et informateurs

signalent les difficultés qui se sont posées en matière de protection des renseignements personnels au moment de la publication des résultats du sondage et les discussions qui s'en sont suivies avec les protagonistes quant à la nature des données recueillies et au moyen de respecter la loi. Étant donné sa situation démographique, la province s'intéresse de près au départ des étudiantes et étudiants diplômés et souhaite ardemment trouver des moyens de mieux comprendre le départ et l'arrivée des étudiantes et étudiants de l'extérieur de la province et du pays.

### Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard n'a pas de système à identificateur unique de la maternelle au secondaire ni au postsecondaire, mais constitue par nécessité opérationnelle, des fichiers de données longitudinales sur les étudiantes et étudiants qui demandent et reçoivent une aide financière aux études. Un membre du groupe des informateurs et informatrices a signalé que la province étudiait la possibilité d'instaurer un identificateur unique de la maternelle au secondaire et conclu que les coûts l'emportent sur les avantages pour une province de petite taille. Un autre a évoqué des discussions préliminaires sur l'instauration éventuelle d'un système à identificateur unique de la maternelle au secondaire. Selon cette personne, les discussions ont été lancées au secteur de l'éducation de la petite enfance, où l'on souhaite suivre les élèves depuis les premiers apprentissages vers les autres ordres d'enseignement. Un autre encore soutient que l'instauration d'un tel système à l'échelle provinciale conférerait un avantage à l'Île-du-Prince-Édouard, où toutes les écoles sont tenues d'utiliser le même logiciel pour le traitement des données administratives et l'attribution d'un numéro d'immatriculation aux élèves au niveau des écoles. Cette similarité faciliterait la transmission des données aux autorités provinciales et harmoniserait les définitions de données. Certaines instances, en

revanche, y compris parmi celles qui utilisent un système à identificateur unique, n'ont pas de politique établie en la matière, ce qui les oblige à tenir compte d'une multitude de systèmes, voire à accepter des imprimés et à en saisir les données.

Malgré l'absence de système à identificateur unique au palier postsecondaire, la province participe au SIEP avec les autres provinces de l'Atlantique. Des fichiers de données longitudinales ont été constitués grâce à cette participation au SIEP et aux renseignements signalétiques indiqués dans les champs du SIEP, dont le numéro d'assurance sociale. Toutes les provinces atlantiques ont choisi d'inclure des renseignements personnels dans leurs fichiers destinés au SIEP, ce qui a permis à Statistique Canada de constituer des fichiers interprovinciaux longitudinaux. Ces derniers ont été analysés dans le rapport publié en 2009 sous le titre *Transition et Progression : La persévérance scolaire au niveau postsecondaire au Canada atlantique – Données du SIEP* (Finnie et Qiu, 2009). Cette étude représente la seule utilisation réussie au Canada d'enregistrements unitaires pour étudier la mobilité interprovinciale. La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard participent au SIEP surtout par l'intermédiaire de la CESPM. Les établissements d'enseignement transmettent leurs données directement à la CESPM, qui les envoie ensuite à Statistique Canada. Tous les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Île-du-Prince-Édouard participent au SIEP et tous fournissent leurs données par l'intermédiaire de la CESPM. Les gouvernements provinciaux ne participent pas au transfert depuis les établissements à Statistique Canada en passant par la CESPM. Outre la macro-analyse décrite auparavant, pour la région atlantique, chacune des provinces maritimes peut accéder aux fichiers de données longitudinales constitués à son sujet grâce à sa participation au SIEP.

En plus de participer aux analyses de la mobilité et des transitions au palier postsecondaire fondées sur un identificateur unique grâce à sa participation au SIEP avec les autres provinces de l'Atlantique, l'Île-du-Prince-Édouard utilise des sondages. Ainsi, il y a eu en 2007 une enquête intitulée *Life After High School* (la vie après le secondaire) faite auprès des diplômées et diplômés du secondaire deux ans après l'obtention de leur diplôme. L'Île-du-Prince-Édouard participe aussi au sondage auprès des diplômés et diplômées de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM), qui étudie actuellement l'expérience de travail, la poursuite des études et la gestion du remboursement des prêts chez les étudiants et étudiantes qui ont obtenu un diplôme d'une université des provinces maritimes en 2003.

### Yukon

Le Yukon utilise un système à identificateur unique appelé Yukon Territory ID System (système d'identification du Territoire du Yukon). Tous les élèves de la maternelle au secondaire du territoire reçoivent un numéro (le Yukon Territory Identification ou YKID) à leur entrée dans le réseau. Fait intéressant : ces élèves reçoivent aussi un PEN de la Colombie-Britannique et un ASN de l'Alberta, et ce parce que le Territoire participe aux programmes d'examen uniformes des deux provinces, ce qui impose l'utilisation de ces numéros d'identification. En vertu de ce qui pourrait bien être le seul système institutionnalisé de partage d'identificateurs uniques au Canada, quand les élèves du Yukon font des études postsecondaires en Alberta ou en Colombie-Britannique, les autorités territoriales transmettent l'identificateur unique pertinent (ASN ou PEN) à la province d'accueil en même temps que le relevé de notes des élèves. La majeure partie des élèves du Yukon qui continuent leurs études après le secondaire le font en Alberta ou en Colombie-Britannique,

plutôt qu'au Yukon. Le système YKID englobe toutes les écoles publiques et les élèves scolarisés à domicile (qui sont tout de même inscrits dans les écoles locales), mais non l'éducation de la petite enfance ni les écoles privées ou confessionnelles. Il n'y a pas de réserves indiennes au Yukon, donc pas d'écoles de réserves.

Tous les élèves de la maternelle au secondaire ne conservent pas leur YKID dans le système d'enseignement postsecondaire du Yukon, qui ne comprend en fait que le Collège du Yukon. Ce dernier n'utilise pas le système à identificateur unique du Territoire. Le YKID est lié aux dossiers d'aide financière aux études mais ne suit pas les étudiants et étudiantes au palier postsecondaire avec les données administratives. Selon un membre du groupe des informatrices et informateurs, la « grande majorité » des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire du Yukon bénéficient d'une aide financière aux études. Par conséquent, il est possible d'observer le mouvement de la majorité d'entre eux du palier maternelle-secondaire puis au palier postsecondaire, au Yukon, bien que le ministère de l'Éducation ne fasse pour l'instant aucune analyse sur ce sujet. Le YKID est aussi utilisé pour les formations en apprentissage. Il y a des discussions en cours sur l'établissement de liens entre le palier maternelle-secondaire et le Collège du Yukon à l'aide du YKID, par suite d'une enquête du Vérificateur général sur la qualité de la préparation aux études postsecondaires assurée par le système territorial de la maternelle au secondaire.

Ni le gouvernement du Yukon ni le Yukon College ne transmettent actuellement de données au SIEP.

### **Territoires du Nord-Ouest**

Les Territoires du Nord-Ouest disposent d'un système d'enregistrements unitaires à identificateur unique au palier maternelle-

secondaire, qui fait partie d'une banque de données administratives beaucoup plus vaste et unique au Canada. En effet, le Case Management Administrative System (CMAS) [système de gestion des dossiers] des Territoires du Nord-Ouest permet de suivre les clients et clientes de tous les services gouvernementaux sous l'égide du ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi. À partir de l'un de ses 14 modules, le CMAS produit un numéro séquentiel unique à usage interne pour chaque client ou cliente, mais le numéro d'assurance sociale, le numéro d'assurance-santé, le nom, l'adresse et la date de naissance sont aussi saisis dans le système puisqu'il s'agit d'une banque de données opérationnelles utilisée par les différentes directions du Ministère pour faciliter l'exécution des programmes. Étant donné la faiblesse du chiffre de la population, ce Ministère offre toute une gamme de services publics. Le numéro unique permet d'établir des liens avec les données relatives à la prestation de ces services : éducation de la petite enfance, enseignement primaire et secondaire, formation des adultes et enseignement postsecondaire, perfectionnement et emploi, certification professionnelle, patrimoine et langues, soutien du revenu et normes d'emploi.

Outre le CMAS, qui est le système central du Ministère, les Territoires du Nord-Ouest utilisent aussi l'eSIS, un système d'information sur les élèves de la maternelle au secondaire, bien que les inscriptions et les cours choisis fassent partie du CMAS. L'eSIS est une application Web à gestion centralisée qui sert spécifiquement à conserver des données démographiques, des données sur l'inscription et sur les présences, les bulletins et d'autres renseignements sur les élèves. Les deux systèmes contiennent aussi les données relatives au sexe et à l'appartenance à une nation autochtone.

Le CMAS a été élaboré en 1998. Comme on craignait d'éventuels problèmes techniques au



passage à l'an 2000, on a décidé de remplacer plusieurs des vieux systèmes de données plus ou moins fonctionnels par un nouveau système qui engloberait tous les services offerts par le Ministère. Aux utilisatrices et utilisateurs de données d'un secteur programmatique donné comme l'éducation de la maternelle au secondaire ou le soutien du revenu, la banque de données n'est accessible que pour ce domaine. Ces restrictions s'expliquent par l'obligation de protéger les renseignements personnels. Il y a eu et il y aura encore des analyses intersectorielles, mais elles se font à partir de données rendues anonymes. Les possibilités offertes par cette ressource unique, qui englobe les données sur l'éducation, sur l'aide financière aux études et sur de nombreux services sociaux s'élargiront encore avec le temps.

Le système à enregistrements unitaires des Territoires du Nord-Ouest englobe toutes les écoles publiques, la scolarisation à domicile, les écoles privées et confessionnelles, et la seule école des Territoires qui soit l'équivalent d'une école de réserve. Le CMAS et l'eSIS n'incluent pas pour l'instant l'éducation de la petite enfance. Seul établissement d'enseignement postsecondaire des Territoires, le Collège Aurora utilise un système distinct pour les dossiers des étudiants et étudiantes et les données d'inscription. Toutefois, presque tous les étudiants et étudiantes du Collège Aurora bénéficient d'une aide financière aux études, laquelle relève de la direction générale de la sécurité du revenu du ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi, de sorte que pratiquement tous les étudiants et étudiantes du secteur postsecondaire des Territoires peuvent être suivis de la maternelle au secondaire puis au postsecondaire et que les données pourraient techniquement être appariées aux dossiers de la maternelle au secondaire par l'entremise du CMAS. Ce dernier englobe aussi les programmes d'apprentissage.

Les Territoires du Nord-Ouest publient tous les deux ans un rapport statistique sur l'éducation intitulé *Towards Excellence: a Report on Education in the NWT* (Vers l'excellence — Rapport sur l'éducation dans les T. N.-O.<sup>9</sup>) et un rapport similaire pour le palier postsecondaire. D'autres statistiques sont produites à l'interne, sur une base continue.

Ni le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ni le Collège Aurora ne transmettent actuellement de données au SIEP.

### Nunavut

Le Nunavut dispose d'un système à enregistrements unitaires pour le palier maternelle-secondaire. Le système d'éducation y est assez unifié. Il existe des conseils d'établissements, mais ce sont les autorités territoriales qui engagent le personnel enseignant. De même, les données sur l'éducation sont traitées à l'échelle régionale, bien que certaines le soient de manière centralisée, et sont liées au système albertain. Les écoles transmettent périodiquement leurs données aux autorités territoriales pendant toute l'année. Les autorités se servent de cette information pour suivre l'assiduité, les inscriptions et l'accumulation des crédits en vue de la délivrance du diplôme d'études secondaires. Le système est fondé sur un identificateur unique généré à l'interne, mais c'est le nom qui sert principalement à établir les enregistrements unitaires. Il englobe toutes les écoles publiques de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et les enfants scolarisés à domicile, qui sont tout de même inscrits à l'école locale. Il n'y a pas d'écoles privées ou confessionnelles ni d'« école de réserve » comme on les définit dans les instances du sud du pays. Le Nunavut effectue un sondage auprès des diplômés et

---

<sup>9</sup> Le rapport de 2005 est affiché à l'adresse [http://www.ece.gov.nt.ca/NEW\\_Items/ECE\\_Towards%20Exc%20Web.pdf](http://www.ece.gov.nt.ca/NEW_Items/ECE_Towards%20Exc%20Web.pdf) [en anglais seulement].

diplômées du secondaire un an après l'obtention du diplôme.

Le Collège de l'Arctique du Nunavut a son propre système, qui n'est pas lié aux données sur la maternelle au secondaire, lesquelles sont administrées par le territoire. Il y a par ailleurs un système de données propre aux programmes d'apprentissage, qui a été récemment mis à niveau et peut suivre plusieurs centaines d'inscrits et d'inscrites, mais qui n'est pas lié au système de données du Collège de l'Arctique du Nunavut ni au système de données de la maternelle au secondaire. Par ailleurs, le Nunavut tient une banque de données sur les bénéficiaires de l'aide financière aux études. Puisque tous les étudiants et étudiantes de niveau universitaire du Nunavut ou presque font leurs études postsecondaires hors du territoire<sup>10</sup> et qu'ils et elles bénéficient d'une aide financière aux études, les autorités territoriales utilisent ces dernières données pour se renseigner sur la participation aux études universitaires. Elles ne sont toutefois pas en mesure de savoir quel pourcentage des étudiantes et étudiants terminent leur programme universitaire, ce qui serait pourtant utile, aux dires des informatrices et informateurs.

Pour l'instant, le Nunavut utilise les données à des fins administratives surtout, mais aussi pour planifier et prévoir, dans une certaine mesure. Cependant, un membre du groupe des informatrices et informateurs signale que la *Education Act* (loi sur l'éducation) du territoire permet l'élaboration d'un système de données plus exhaustif qui se prêterait à des applications plus diverses. Cette même personne a d'ailleurs précisé que le territoire envisage pour le secteur de la maternelle au secondaire un

nouveau système « en temps réel », qui permettrait de constater instantanément les changements qui surviennent au niveau des étudiants et étudiantes. Cette fonctionnalité augmenterait les possibilités, mais on ne sait pas bien encore de quelle façon le territoire utiliserait ces fonctions nouvelles. On envisage en outre d'étendre ce système à tous les ordres d'enseignement.

Ni le gouvernement du Nunavut ni le Collège de l'Arctique du Nunavut ne versent de données dans le SIEP.

---

<sup>10</sup> Trois programmes universitaires menant à un grade sont offerts dans les locaux du Collège de l'Arctique du Nunavut en partenariat avec des universités du sud du pays.

## Section 5 : Instruments pancanadiens d'étude des parcours et de la mobilité des étudiants et étudiantes au Canada

La présente section fait le tour des instruments pancanadiens qui permettent de comprendre les parcours et la mobilité des étudiants et étudiantes. Faute de données longitudinales comparables entre instances canadiennes, les gouvernements, Statistique Canada et les chercheuses et chercheurs individuels recueillent souvent de l'information au moyen d'enquêtes ou de données administratives extraites de diverses banques conçues pour faciliter un certain type de recherche ou encore de programmes d'analyse des politiques.

### Enquête auprès des jeunes en transition

Faute d'ensembles de données longitudinales sur l'éducation à l'échelle du pays, les enquêtes sont le fondement des analyses pancanadiennes des transitions et de la mobilité des étudiantes et étudiants (bien que les systèmes de données longitudinales ne remplacent pas intégralement les sondages, dont ils comportent parfois certains éléments, du reste). L'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) a été conçue pour permettre l'analyse longitudinale des modes de transition qui ponctuent la vie des jeunes ou des facteurs qui influencent ces traditions, en particulier sur les chapitres de l'éducation, de la formation et du travail (Statistique Canada A, sans date). L'étude touche deux cohortes, celle des jeunes âgés de 15 ans et celle des jeunes âgés de 18 à 20 ans à la première application, en 2000. Les responsables communiquent avec les mêmes personnes tous les deux ans. L'EJET fournit de l'information sur les tendances qui caractérisent les activités éducatives et professionnelles des mêmes personnes au fil du temps. Elle est reliée de manière longitudinale au Programme

international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), aussi administré par Statistique Canada (Statistique Canada A, sans date).

L'EJET est « une source de données utiles à l'élaboration de politiques, qui n'a pas beaucoup d'égal au monde » (Finnie, Sweetman et Usher, 2008) [traduction libre]. Elle a donné lieu récemment à quelques études sur la mobilité et les transitions des étudiantes et étudiants, et notamment :

- L'étude révolutionnaire effectuée en 2008 par Finnie et Qiu pour le projet baptisé « Mesurer l'efficacité de l'aide financière aux étudiants » (MEAFE) de la Fondation canadienne des bourses du millénaire, qui constitue une grande innovation dans l'analyse des parcours de formation des étudiantes et étudiants à l'échelle pancanadienne et a donné lieu à la publication d'un rapport intitulé *The Patterns of Persistence in Post-Secondary Education in Canada* (persistance dans les études postsecondaires au Canada).
- *Who Goes? Who Stays? What Matters? Accessing and Persisting in Post-secondary Education in Canada* (2008) [Qui s'en va, qui reste et pourquoi? Aborder et finir sa formation postsecondaire au Canada] est une compilation faite par Finnie, Sweetman et Usher et publiée par la School of Policy Studies (école d'étude des politiques) de l'Université Queen's en 2008. Certaines des études recensées dans ce volume utilisent des données sur l'attitude, les plans et les aspirations des jeunes, toutes informations que seul un sondage peut mettre au jour. Toutefois, la plupart de ces études reposent sur une somme de renseignements concrets sur les transitions et la mobilité qui pourraient

être obtenus de manière beaucoup plus fiable avec un système de données administratives longitudinales à enregistrements unitaires.

Source d'informations abondantes sur les parcours et les transitions de la population étudiante, l'EJET n'en reste pas moins limitée. Ces limites sont en grande partie celles de toutes les enquêtes et sont inévitables, puisqu'une part des données ne peut être obtenue autrement. Toutes les données livrées par l'enquête, qu'il s'agisse de l'opinion des intéressés et intéressées, de l'année d'étude ou des activités effectuées depuis la dernière entrevue sont rapportées par les étudiantes et étudiants mêmes et sont donc vulnérables aux trous de mémoire et à la distorsion. Par ailleurs, toute enquête a une limite dans le temps. Il reste aussi une part d'information qui ne peut pas être obtenue par ce moyen. S'y ajoutent des limites liées à la taille des échantillons, ces derniers n'étant pas suffisamment grands pour permettre l'analyse de sous-populations d'intérêt pour les décideuses et décideurs. Mais le plus important est que l'EJET est un programme de recherche unique, qui suit de manière longitudinale une cohorte de jeunes gens. Comme les systèmes de données longitudinales institutionnalisés fonctionnent en continu, ils permettent de comparer diverses cohortes à mesure de l'enrichissement des données avec le temps.

### **Autres instruments d'enquête**

Les instances canadiennes de même que certains organismes intergouvernementaux appliquent fréquemment leurs propres instruments d'enquête pour éclairer les transitions et la mobilité des étudiants et étudiantes. La nature ponctuelle et coûteuse de la recherche par sondage, alliée à la fiabilité mitigée des instruments, a stimulé l'intérêt envers l'utilisation de données administratives pour la recherche et l'analyse. L'utilisation de

banques de données administratives à cette fin est maintenant assez répandue au Canada et à l'étranger. Les enquêtes effectuées par les provinces et territoires ont été décrites précédemment, tout comme les systèmes de données fondés sur des enregistrements unitaires.

Statistique Canada dirige l'Enquête nationale auprès des diplômés (END), qui « vise à déterminer dans quelle mesure les personnes ayant obtenu leur diplôme d'études postsecondaires ont réussi à se trouver un emploi par la suite, le lien entre le programme d'études du diplômé ou diplômée et son emploi subséquent, la satisfaction des diplômés et diplômées à l'égard de leur emploi et de leurs perspectives de carrière, les taux de sous-emploi et de chômage, le type d'emploi obtenu par rapport aux possibilités de carrière et aux qualifications exigées, et l'incidence des études postsecondaires sur la réussite professionnelle » (Statistique Canada, sans date). Parmi les autres enquêtes de Statistique Canada sur les transitions et la mobilité des étudiants et étudiantes, mentionnons l'Enquête auprès des sortants (EAS) et le Suivi de l'enquête auprès des sortants, effectués en 2000, et l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPEP), effectuée en 2002 (Usher et Junor, 2008, p. 7).

### **Système d'information sur l'éducation postsecondaire**

Le Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP), qui était auparavant le Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE) est un programme de Statistique Canada mis au point « sous l'égide du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation. [...] Le premier objectif du SIAE est de répondre aux besoins stratégiques et de planification dans le domaine de l'éducation postsecondaire et de la transition vers le

marché du travail » (Statistique Canada, Division de la Culture, tourisme et centre de la statistique sur l'éducation, 2002). Au terme d'un exercice de planification stratégique fait en 1997 par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et le Centre de la statistique sur l'éducation de Statistique Canada, le SIEP est devenu un élément central destiné à remplacer plusieurs autres enquêtes de Statistique Canada (Statistique Canada, Division de la Culture, tourisme et centre de la statistique sur l'éducation, 2002). Il est financé depuis sa création par Statistique Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et le Projet de recherche sur les politiques du gouvernement fédéral.

Le SIEP comporte six fichiers et 200 éléments de données sur les établissements, les programmes et les étudiants et étudiantes. Sa mise en œuvre dans toutes les instances canadiennes n'a pas été sans heurt. Les informatrices et informateurs ont rapporté que la responsabilité de la collecte, du triage et de la présentation des données avait d'abord été imposée aux établissements. Quand les premières demandes de données leur ont été présentées, il est apparu qu'un grand nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire avaient bien peu des données demandées.

On s'entend généralement à dire que l'instauration du SIEP aurait mieux réussi si les demandes d'éléments de données avait été l'objet d'une démarche progressive. Les universités se sont trouvées à devoir traiter une demande massive qui aurait exigé la refonte de la majeure partie de leurs méthodes internes. Pour revitaliser le processus de mise en œuvre, Statistique Canada a récemment modifié sa démarche en déterminant, après consultation des intéressées et intéressés, les principaux éléments du grand ensemble de données sur lesquels les établissements étaient invités à se concentrer, acceptant d'attendre une prochaine étape pour le reste. Grâce au dialogue continu

avec les instances et l'élaboration d'autres moyens de transférer les données des établissements à Statistique Canada par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux et territoriaux ou d'organismes intergouvernementaux, la participation des établissements augmente, de sorte que le Ministère obtient chaque année un portrait annuel plus riche des études postsecondaires au Canada. Reste la difficulté à produire des ensembles de données longitudinales, fonction qui est pourtant la clé d'une bonne part de la recherche et de l'analyse nécessaires à l'élaboration des politiques. Selon Statistique Canada :

« L'un des principaux objectifs du SIEP est de fournir des renseignements aux chercheuses et chercheurs afin qu'ils puissent effectuer des études portant sur la mobilité et le parcours des étudiantes et étudiants, et d'établir des liens entre ceux-ci et leurs résultats scolaires et sur le marché du travail. [...] Pour que cet objectif soit atteint, la base de données SIEP de Statistique Canada contiendra *un seul* enregistrement longitudinal pour chaque étudiant ou étudiante de niveau postsecondaire au Canada. [...] Le NNE\_SIEP nous permettra d'établir un lien entre les renseignements que les établissements nous transmettent chaque année et les renseignements sur les étudiantes et étudiants déjà versés dans la base de données nationale. Pour qu'il y ait un seul enregistrement pour chaque étudiant ou étudiante, il faudra nécessairement que le NNE\_SIEP soit utilisé sur une grande échelle. Le NNE\_SIEP a pour seul but de faire le couplage des enregistrements des étudiantes et étudiants et de la base de données nationale. Il n'a aucune fin administrative. Contrairement à un

numéro d'assurance santé qui doit être présenté pour obtenir des services de santé, les étudiantes et étudiants n'auront pas à utiliser le numéro pour obtenir des services scolaires. En fait, ils n'ont même pas à connaître leur Numéro national d'étudiant SIEP ou à s'en rappeler. » (Statistique Canada B, sans date)

Le « numéro national d'étudiant SIEP » (NNE\_SIEP) était l'un des principaux éléments prévus du SIEP. Il devait faciliter l'analyse de données longitudinales au sein d'un système ou entre les systèmes des instances. Tout comme les activités de collecte et de présentation des données, la responsabilité de la production et de l'utilisation du numéro ainsi que de la présentation des rapports à Statistique Canada a été déléguée d'emblée aux établissements. Un algorithme leur a été distribué pour leur permettre d'attribuer un numéro unique à chacun et chacune de leurs étudiants et étudiantes. Les établissements ont été invités à indiquer ces identificateurs uniques dans les enregistrements unitaires versés dans le SIEP. Selon un membre du groupe des informatrices et informateurs, ce processus dépendant des établissements a été instauré « à partir de l'hypothèse voulant que ces derniers y affectent toutes les ressources nécessaires, malgré un coût élevé, qui n'avait même pas été évalué. Le système a eu un certain succès dans la région de l'Atlantique, mais essentiellement, ça n'a pas fonctionné. » [traduction libre]

Pour ce qui est de la région de l'Atlantique, en effet, Statistique Canada a constitué des fichiers de données longitudinales à partir du SIEP et effectué une analyse réussie qui a permis de déterminer les transitions et la mobilité dans les provinces en question (Finnie et Qiu, 2009). Cette étude novatrice est une première au Canada et le seul exemple d'analyse intergouvernementale des transitions et de la mobilité. Les liens au sein des fichiers longitudinaux ne sont toutefois pas fondés sur

le NNE\_SIEP, qu'aucun établissement d'enseignement postsecondaire au Canada n'a jamais vraiment mis en œuvre. Ils ont plutôt été établis par « appariements probabilistes », une méthode décrite ci-après, qui est toutefois inapplicable actuellement dans d'autres régions étant donné les lois et méthodes relatives à la protection des renseignements personnels.

Le SIEP a commencé sous forme de programmes pilotes dans les universités des provinces maritimes et les collèges de l'Ontario. Les provinces de l'Atlantique l'ont rapidement adopté et ont investi dans sa mise en œuvre. Par l'intermédiaire de la CESP, le système est effectivement devenu le système de données sur l'éducation postsecondaire pour les gouvernements de ces provinces maritimes. Les données recueillies par la CESP sont transférées à Statistique Canada et aux gouvernements des provinces maritimes. À Terre-Neuve-et-Labrador, ce sont les établissements qui envoient leurs données directement à Statistique Canada. Des fichiers de données longitudinales ont été constitués par appariements probabilistes, une méthode fondée sur la comparaison de divers champs de données personnelles des enregistrements des étudiants et étudiantes, dont le nom de famille (élément 4042 du SIEP), la date de naissance (élément 4230 du SIEP) et le numéro d'assurance sociale (élément 4020 du SIEP), afin de former des unités (les étudiants et étudiantes) et de les suivre au fil du temps dans la région de l'Atlantique. Ayant participé avec succès à la création d'un système de données longitudinales intergouvernemental reposant sur des définitions de données comparables entre instances (avec des ressources relativement limitées), certains acteurs et actrices de l'enseignement postsecondaire dans l'Atlantique déplorent que le système ne soit pas mis en œuvre de même partout ailleurs au Canada.

Plusieurs autres instances du pays participent substantiellement au SIEP, mais elles ont toutes

refusé de transmettre des renseignements signalétiques à Statistique Canada, invoquant des dispositions législatives, des pratiques et des préoccupations relatives à la protection des renseignements personnels. L'Alberta, notamment, fournit chaque élément du SIEP à l'exception des renseignements signalétiques. Il ne s'agit pas nécessairement de vouloir cacher de l'information. Les autorités ne recueillent pas les numéros d'assurance sociale ni d'autres renseignements signalétiques à l'échelle provinciale parce qu'elle dispose d'un identificateur unique (ASN); autrement dit, elle n'a même pas l'information qui permettrait un appariement probabiliste par Statistique Canada. Étant donné l'échec de la mise en œuvre du NNE\_SIEP et le fait que seules les provinces de l'Atlantique fournissent les renseignements signalétiques complets qui facilitent les appariements probabilistes (bien que certains établissements et certaines instances incluent certains renseignements signalétiques dans leurs rapports), la construction de fichiers de données longitudinales à partir des données du SIEP reste incertaine (quoique les données instantanées continueront sans doute à s'améliorer partout au pays). Cela dit, Statistique Canada et, plus précisément, le groupe d'étude sur les variables de base du SIEP continue d'explorer de nouvelles avenues. Les appariements probabilistes pourraient peut-être se faire hors de la région atlantique grâce à des ententes précisant que les renseignements signalétiques des étudiantes et étudiants sont transmis directement par les établissements. L'Ontario aborde d'ailleurs depuis cette perspective. Ces ententes resteraient de toute façon soumises à la législation des instances sur la protection de la vie privée. Statistique Canada a déterminé par ailleurs que la production de rapports se trouverait peut-être facilitée par une évaluation plus perfectionnée des incidences sur la protection des renseignements personnels. Il est prouvé que les appariements probabilistes sont techniquement faisables. Reste toutefois à voir

si de nouveaux arrangements relatifs à la production de rapports ou de meilleures garanties de protection des renseignements personnels peuvent convaincre les provinces et territoires qui ont montré peu d'enthousiasme jusqu'ici à l'idée de laisser les renseignements signalétiques franchir les limites de leur juridiction. Pour l'heure, la collecte des renseignements personnels n'est pas une priorité du groupe d'étude sur les variables de base du SIEP, puisque les renseignements personnels ne constituent pas encore des variables de base. Quand ils le seront, les mouvements sur ce front pourraient devenir beaucoup plus considérables.

L'éducation de la maternelle au secondaire au Canada n'est pas l'objet d'efforts semblables à celui du SIEP ni d'un système conçu pour produire des données longitudinales intergouvernementales. Statistique Canada recueille toutefois d'abondantes données instantanées sur ces ordres d'enseignement.

## Section 6 : Utilisation d'identificateurs uniques à l'étranger

Les pages qui suivent portent sur l'utilisation de systèmes à identificateur unique aux États-Unis, en Australie et au Royaume-Uni. Elles décrivent les méthodes particulières appliquées dans ces pays, sans en rendre compte de manière exhaustive. Les comparaisons internationales sont certainement des instruments utiles à tout processus d'analyse ou d'élaboration des politiques, à condition toutefois de tenir compte des différences politiques, culturelles, géographiques et éducationnelles entre les pays.

### Usage d'un identificateur unique aux États-Unis

Chaque État a la responsabilité de l'éducation sur son territoire, comme les provinces et territoires canadiens. Par contre, l'intervention du gouvernement fédéral et son droit de regard sur certaines questions relatives à l'éducation sont des pratiques institutionnalisées alors qu'au Canada, les provinces et territoires ont pratiquement compétence exclusive en matière d'éducation. Comme au Canada, les relations entre le gouvernement fédéral et les États diffèrent entre le palier de la maternelle au secondaire, d'une part, et celui de l'enseignement postsecondaire d'autre part. La participation appuyée du gouvernement fédéral et la tradition états-unienne de la participation de fondations caritatives privées et d'organisations non gouvernementales font qu'une multitude d'acteurs influent sur l'éducation. La question de l'identificateur unique ne fait pas exception à la règle. Elle est actuellement l'objet de l'intervention combinée des gouvernements fédéral et étatiques, de fondations caritatives privées, d'organismes quasi gouvernementaux inter-États et d'entreprises privées. En outre, compte tenu du fait que les 50 États ont en principe compétence en matière d'éducation, il y a eu 50 réactions

différentes au mouvement vers la création d'un système de données à enregistrements unitaires de la maternelle au secondaire et au postsecondaire.

Le numéro qui sert d'identificateur unique dans la plupart des États est ce qui distingue principalement le Canada des États-Unis en la matière. Alors qu'au Canada l'utilisation du numéro d'assurance sociale (NAS) comme identificateur unique a été largement rejetée pour des motifs de protection des renseignements personnels, le Social Security Number (SSN) [numéro de sécurité sociale], équivalent états-unien du NAS, reste utilisé à cette fin dans la plupart des États. La pratique est toutefois en déclin. Entre 2002 et 2007, « 11 des 47 banques de données étudiées [...] ont cessé d'utiliser le SSN comme maillon déterminant, et 12 autres encodent le SSN avant le traitement des données » (Ewell et Boeke, 2007, p. 6) [traduction libre].

Data Quality Campaign (DQC) [campagne de promotion de la qualité des données], organisation sans but lucratif financée par un groupe d'organismes quasi gouvernementaux inter-États, des fondations de promotion de l'éducation sans but lucratif et des entreprises commerciales d'évaluation des établissements d'enseignement, a publié un document sur la capacité des États au regard des données fondées sur des enregistrements uniques, à jour en 2008<sup>11</sup>. DQC a défini ce qu'elle considère comme les « 10 éléments essentiels d'un système exhaustif de données longitudinales » [traduction libre]. Sa mission est d'améliorer l'éducation aux États-Unis en mesurant et en stimulant les progrès des États vers l'adoption de ces dix éléments essentiels, énumérés ci-dessous (Data Quality Campaign<sup>12</sup>) :

<sup>11</sup> Le bureau états-unien d'Educational Policy Institute (EPI) est partenaire de la Data Quality Campaign.

<sup>12</sup> Voir, sur le site Web de la DQC, à l'adresse <http://www.dataqualitycampaign.org/survey/action->



1. un identificateur unique des étudiantes et étudiants à l'échelle de l'État;
2. des données sur les inscriptions, la démographie et la participation aux programmes d'études à l'échelle des étudiantes et étudiants;
3. la possibilité d'apparier les résultats de chaque étudiant ou étudiante aux examens, d'une année à l'autre, pour mesurer leur progression scolaire;
4. de l'information sur les étudiantes et étudiants qui n'ont pas fait d'examens;
5. un système d'identification des enseignants et enseignantes permettant d'établir un lien entre ces derniers d'une part, et les étudiantes et étudiants, d'autre part;
6. de l'information sur les relevés de notes à l'échelle des étudiants et étudiantes, y compris sur les cours terminés et les grades obtenus;
7. les résultats, à l'échelle des étudiants et étudiantes, aux tests de préparation au collège (test d'habileté scolaire, American College Test (ACT), Advanced Placement (AP) [respectivement test des collèges américains et classement avancé] ainsi qu'au baccalauréat international;
8. des données sur les taux d'obtention du diplôme et les taux de décrochage au niveau des étudiants et étudiantes;
9. la possibilité d'apparier les enregistrements des étudiants et étudiantes entre le secteur prématernelle-secondaire et le secteur postsecondaire;
10. un système de vérification au niveau des États permettant d'évaluer la qualité, la validité et la fiabilité des données.

---

[steps](#) [en anglais seulement], le détail de chaque élément et les étapes que les États doivent franchir pour les obtenir, selon la DQC.

Chaque année, les responsables de DQC font un sondage sur la progression des États vers ces 10 éléments. Le sondage de 2008 fait état de progrès substantiels dans chacun des États. En 2008, six États ont dit avoir les 10 éléments, contre aucun en 2005. De même, pratiquement tous les États ont dit disposer d'au moins cinq des 10 éléments en 2008, contre 29 en 2005. Enfin, 28 États rapportaient en 2008 être en mesure d'apparier les enregistrements des étudiantes et étudiants entre le palier maternelle-secondaire d'une part et l'enseignement postsecondaire d'autre part, par rapport à 12 en 2005. La correspondance entre le palier de la maternelle au secondaire et le palier postsecondaire est souvent considérée dans la documentation comme l'étape la plus exigeante et la plus importante pour un système de données (Clements, 2007, p. 4).

Selon les informatrices et informateurs, la situation au regard de l'identificateur unique, aux États-Unis, devrait changer sous peu, en raison de l'instauration, en 2008, d'un programme de subventions incitatives par concours de 250 millions \$US auquel les États peuvent s'inscrire pour obtenir l'aide financière du gouvernement fédéral et améliorer ou mettre en œuvre un système de données en éducation. Simultanément, les State Higher Education Executives Officers (SHEEO)<sup>13</sup> s'emploient à formuler la vision de ce que devrait être le système idéal.

---

<sup>13</sup> Les State Higher Education Executive Officers (SHEEO) [cadres dirigeants de l'enseignement supérieur des États] sont, selon quelques représentants, « un regroupement national sans but lucratif des premiers dirigeants siégeant à des conseils de coordination à l'échelle des États et aux conseils d'administration des établissements d'enseignement supérieur. » [traduction libre] On peut y voir l'équivalent états-unien du CMEC. Pour en savoir plus, consulter le site Web de l'organisme, à l'adresse <http://www.sheeo.org/default.htm> [en anglais seulement].

Il existe un programme de financement fédéral d'incitation à la conception de systèmes de données. Pour l'instant, 27 États ont tiré parti de ce mécanisme, qui est réservé toutefois au palier de la maternelle au secondaire. Le programme proposera de nouvelles subventions, axées toutefois sur des systèmes à enregistrements unitaires liant le palier maternelle-secondaire, l'enseignement postsecondaire et le marché du travail. Un membre du groupe des informateurs et informatrices signale que les fonds visent aussi les initiatives inter-États.

À la difficulté de convaincre tous les États de se doter d'un système à identificateur unique à l'interne, s'ajoute le problème de la comparabilité des données entre États. À cette fin, les SHEEO ont invité les gouverneurs des États à convenir d'un moyen uniforme de mesurer le taux d'obtention du diplôme. Cette mesure est aussi l'objet du sondage annuel de DQC. En 2008, 42 États ont dit être en mesure de calculer le taux d'obtention du diplôme grâce à cette nouvelle mesure universelle convenue par les gouverneurs, contre 12 en 2005.

La Lumina Foundation for Education<sup>14</sup> a aussi étudié l'usage de systèmes à identificateur unique et a publié entre autres, en 2007 (Ewell et Boeke, 2007), le rapport d'une analyse détaillée sur l'interopérabilité des données entre États. Au-delà des systèmes de suivi, le rapport porte sur les données recueillies par les États, sur le plan de la présence et de la comparabilité de différentes variables. Ainsi, tous les États dotés de systèmes de données fondés sur des enregistrements unitaires à

---

<sup>14</sup> « La Lumina Foundation for Education est une fondation privée et indépendante, établie à Indianapolis, qui aide les gens à se former et à réussir au-delà du secondaire. » [traduction libre] Pour en savoir plus, consulter le site Web de la fondation à l'adresse <http://www.luminafoundation.org/> [en anglais seulement].

l'échelle des étudiants et étudiantes conservent des données sur le sexe, une variable de grande comparabilité. Par contre, la moitié des États dotés de tels systèmes conservent des données détaillées sur l'aide financière aux études, mais la comparabilité entre États n'est que modérée. Comme il fallait s'y attendre, les données démographiques sont beaucoup plus comparables que les données qui résultent de pratiques propres aux États, tels les examens, le calcul de la moyenne pondérée cumulative ou le transfert de crédits, qui ne sont que peu ou moyennement comparables. Cette analyse est cruciale, puisque l'évaluation de la comparabilité des systèmes de suivi des étudiants et étudiantes des États, dans une optique d'interopérabilité, n'est véritablement utile que si les ensembles de données liés aux renseignements qui identifient les étudiants et étudiantes sont aussi rendus comparables.

Les sections qui suivent décrivent l'évolution particulière des paliers maternelle-secondaire et postsecondaire. Il est souvent difficile d'isoler les progrès accomplis par chacun, surtout aux États-Unis, où les États tendent à se doter de systèmes intégrés, beaucoup ayant créé récemment des organismes de coordination des systèmes désormais appelés K-16 (de la maternelle à l'université), P-16 (de l'éducation de la petite enfance à l'université), voire K-20 ou P-20 (de la maternelle ou de l'éducation de la petite enfance à la maîtrise ou au doctorat) (Laird, 2008). Ces organismes adoptent souvent une stratégie de données générale. Il reste tout de même possible de décrire indépendamment certaines formes d'évolution et certaines pratiques.

## De la maternelle au secondaire

De la maternelle au secondaire, l'élaboration des systèmes à identificateur unique a été largement stimulée par la *No Child Left Behind Act* [loi visant la réussite pour tous] adoptée en 2001 par le gouvernement fédéral. Le but était

principalement de concevoir des méthodes permettant de mieux comprendre la progression des élèves dans les établissements d'enseignement. En d'autres mots, elle visait à déterminer si les écoles et leur personnel enseignant transmettaient bel et bien les compétences permettant aux élèves de progresser d'un bout à l'autre du programme scolaire. Pour établir les responsabilités en matière d'apprentissage, il est apparu nécessaire d'actualiser l'évaluation des acquis des élèves, puisque les moyens traditionnels comme la promotion d'une année à la suivante ne semblaient plus efficaces. C'est pourquoi les systèmes de données de la maternelle au secondaire ont été axés plus précisément sur les établissements, leur personnel enseignant et leur incidence sur les élèves, ceux-ci étant considérés plus ou moins comme étant immobiles. Au palier maternelle-secondaire, aux États-Unis, la mobilité devient un sujet stratégique en soi lorsque les élèves atteignent l'âge limite de la fréquentation scolaire obligatoire.

De la maternelle au secondaire, tous les États doivent transmettre leurs données au système EDFacts<sup>15</sup>, avec lequel le gouvernement fédéral regroupe toutes les données des États sur l'éducation et qui fonctionne comme un mécanisme peu rigoureux de responsabilisation des États envers le fédéral. Ces données ne sont pas longitudinales, mais instantanées.

Le Regional Education Laboratory Program (programme des laboratoires régionaux d'éducation) du département de l'éducation des États-Unis finance 10 laboratoires qui « fournissent principalement aux enseignants et enseignantes et aux décideuses et décideurs, une assistance technique sous forme de recherche appliquée, de conception de mécanismes d'intervention rapide et d'études

rigoureuses à grande échelle, au niveau des États et des régions. » (U.S. Department of Education Institute of Education Sciences, sans date) [traduction libre]. Les laboratoires aident concrètement les États à développer leur capacité de traitement des données et ont fait quelques études comparatives des systèmes des États. Les projets en cours sont décrits sur le site Web des laboratoires<sup>16</sup>.

### Postsecondaire

Au palier postsecondaire, la situation est différente en ce que les décisions stratégiques sont inspirées par la progression des étudiantes et étudiants et l'obtention des titres de compétence, et que la nécessité de mesurer les acquis n'entre pas dans l'équation. À ce jour, les identificateurs uniques ont servi principalement à élaborer des mécanismes permettant de mesurer la progression à l'échelle des États. Toutefois, la capacité de le faire avec précision est compliquée par la mobilité à grande échelle des étudiantes et étudiants :

« Selon des études faites par le gouvernement fédéral à partir d'une cohorte représentative (Adelman, 1999), 54 p. 100 des étudiants et étudiantes qui avaient terminé le secondaire et obtenu un baccalauréat en 1996 avaient fréquenté deux établissements ou plus; 19 p. 100 en avaient fréquenté trois ou plus; et plus de 40 p. 100 avaient, ce faisant, traversé les frontières d'un État. » (Ewell, Schild et Paulson, 2003) [traduction libre]

Étant donné cette mobilité extrême, la collaboration entre établissements et entre États est essentielle à l'interprétation correcte des taux de persévérance et de réussite.

<sup>15</sup> Pour en savoir plus sur EDFacts, voir le site Web <http://www.ed.gov/about/inits/ed/edfacts/index.html> [en anglais seulement].

<sup>16</sup> Voir la page <http://ies.ed.gov/ncee/edlabs/> [en anglais seulement].

Pour l'heure, la législation fédérale aux États-Unis empêche la création par le gouvernement fédéral d'une banque de données fondée sur des enregistrements unitaires au niveau des étudiants et étudiantes à l'échelle nationale. Voici les dispositions de l'article 132 de la College Access and Opportunity Act [loi sur l'accessibilité des collèves] de 2005 :

« a) Interdiction – Sous réserve de l'alinéa b), les dispositions de la présente loi ne doivent pas être interprétées comme autorisant la conception, l'élaboration, la création, la mise en œuvre ou la tenue d'une banque de données nationale de renseignements signalétiques sur les personnes qui reçoivent une forme d'aide, qui fréquentent un établissement recevant une forme d'aide ou qui suivent des études dans d'autres conditions, ni comme autorisant d'autres formes de collectes de données en vertu de la présente loi, y compris un système d'enregistrement individuel des étudiants, un système à code barres sur l'éducation ou tout autre système permettant de suivre des étudiants individuels au fil du temps.

b) Exception – Les dispositions de l'alinéa a) ci-dessus sont sans effet sur les mesures relatives aux engagements sous forme d'emprunt décrites à l'article 485B de la présente loi. » (U.S. House of Representatives, sans date) [traduction libre]

Cette opposition formelle à la création d'un système fédéral d'enregistrements unitaires tient en grande partie au souci de protéger les renseignements personnels, qui a deux formes : 1) sur le plan de la sécurité, la crainte du vol de données ou de leur utilisation à mauvais escient; 2) une opposition d'inspiration libertaire à l'idée que l'État en sache trop sur ses citoyens et citoyennes et la crainte que l'entreposage de données ne confère au

gouvernement un pouvoir du type « Big Brother ». C'est cette seconde forme qui sous-tend principalement l'interdiction formulée par le gouvernement fédéral. Cette perspective libertaire est abondamment décrite par Lilienthal (2006). Mais malgré ces dispositions, il y a progrès sur d'autres fronts, sans compter les nouvelles possibilités de financement de l'élaboration des systèmes à l'échelle des États dont nous avons parlé plus haut.

Toutefois, aux États-Unis comme au Canada, il existe des données sur les étudiants et étudiantes à l'échelle nationale au palier postsecondaire. Ainsi, tous les États des États-Unis doivent transmettre leurs données au Integrated Post-secondary Education Data System (système intégré de données sur l'enseignement postsecondaire) ou IPEDS. L'IPEDS est « le principal programme de collecte de données sur l'éducation postsecondaire du National Centre for Education Statistics (centre national de statistique sur l'éducation) ou NCES. » [traduction libre] Le NCES relève du département de l'éducation. L'IPEDS regroupe des données exhaustives, mais non longitudinales, sur les établissements d'enseignement postsecondaire (National Centre for Education Statistics, sans date).

Cependant, les données recueillies par un organisme sans but lucratif appelé National Student Clearinghouse (NSC ou centre national des étudiants et étudiantes) composent la banque de données longitudinales la plus exhaustive sur les étudiants et étudiantes à l'échelle nationale. Son objectif premier est de permettre l'évaluation, par les répondants et répondantes et les prêteurs et prêteuses, de l'admissibilité des étudiants et étudiantes à l'aide financière aux études, soulageant ainsi les établissements du fardeau de la vérification des données fournies à l'inscription (National Student Clearinghouse, sans date). Les établissements participent gratuitement au programme; il leur suffit de verser leurs données historiques sur les inscriptions dans la

banque du NSC. Répondants et répondantes et prêteurs et prêteuses paient un droit par dossier pour consulter l'information. Le système étant conçu pour faciliter la vérification de l'aide financière aux études, les données versées dans la banque sont en grande partie d'ordre démographique et immuables quand il ne s'agit pas de données générales. De plus en plus, le NSC participe à des activités de recherche et offre ses propres services à cette fin, en plus de publier des données pan-états-uniennes sur la persévérance, les taux d'obtention des diplômes et la durée des études avant l'obtention du diplôme. Le système utilise le numéro de sécurité sociale qu'il convertit en un identificateur unique au moyen d'un algorithme. Bien que le NSC ait été jusqu'ici hors d'atteinte pour toute analyse à l'échelle nationale, il semble, selon un membre du groupe des informatrices et informateurs, que le centre commence à collaborer avec les analystes des politiques pour déterminer les taux d'obtention des diplômes des cohortes successives et que de futures analyses deviennent envisageables. Le système n'est toutefois pas parfait et peut engendrer la confusion entre les inscriptions, notamment en ce qui concerne l'éducation à distance, et la mobilité étudiante. Ainsi, un État a cru que la plupart des étudiantes et étudiants qui avaient quitté son territoire s'étaient inscrits à des programmes d'études postsecondaires en Arizona et au Rhode Island, avant qu'il soit établi qu'ils étaient en fait restés chez eux et qu'ils suivaient un programme à distance de l'Université de Phoenix et de l'Université DeVry, dont l'administration centrale se trouve en Arizona et au Rhode Island, respectivement.

### Activité à l'échelle de l'État : le cas de la Floride

La Floride est considérée comme l'État ayant le système d'éducation le plus robuste du pays. Les 10 éléments essentiels mis en avant par la DQC s'y trouvent réunis. Les autorités ont d'ailleurs fait beaucoup plus, et effectué de

nombreux appariements pour faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Les données au niveau des étudiantes et étudiants sont saisies dans le P-20 Education Data Warehouse<sup>17</sup> (entrepôt de données sur l'éducation prématernelle-études supérieures).

Les appariements sont faits au moyen du numéro de sécurité sociale. Le système englobe les écoles publiques de la maternelle au secondaire, les établissements d'enseignement postsecondaire publics et les établissements d'enseignement postsecondaire privés sans but lucratif<sup>18</sup>. Il s'étend en outre à plusieurs programmes de perfectionnement de la main-d'œuvre. De la maternelle au secondaire, le système conserve aussi des données longitudinales sur le personnel enseignant, qui peuvent être liées à la progression des étudiants et étudiantes.

Comme la plupart des systèmes à enregistrements unitaires, celui de la Floride a d'abord été conçu pour améliorer les méthodes de financement fondées sur les inscriptions. À sa création dans les années 1980, il servait à répartir les crédits fédéraux et étatiques entre les écoles. Avec le temps, il a été élargi à la collecte de données telles les cours choisis et les inscriptions. En 1998, l'État a commencé à produire des rapports sur le taux d'obtention du diplôme par cohorte. En 2000, l'appariement entre toutes les données versées dans une banque unique était en cours. Le système permet des couplages dans tout le réseau d'éducation ainsi qu'avec de nombreux résultats de l'éducation. Les banques de données sur l'enrôlement dans les forces armées, sur les incarcérations et sur le versement de prestations d'assistance sociale

---

<sup>17</sup> « P-20 » reflète une vision du système d'éducation comme une voie unique allant de la prématernelle aux études de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<sup>18</sup> Les établissements indépendants n'y participent pas.

sont toutes liées à l'entrepôt de données sur l'éducation de la prématernelle aux études supérieures.

Les données du système de la maternelle au secondaire sont recueillies conformément à la *No Child Left Behind Act* du gouvernement fédéral. L'État applique par ailleurs ses propres processus d'évaluation annuelle pour attribuer aux écoles une note qui va de A à F. Les rapports de rétroaction sont maintenant standardisés. Ils servent à de multiples niveaux. Les écoles secondaires reçoivent un rapport annuel détaillant la situation de leurs diplômés et diplômées de l'année précédente à l'égard de l'enseignement postsecondaire. Ils indiquent aussi les résultats de ces étudiants et étudiantes au SAT et à l'ACT et les cours de rattrapage éventuellement suivis au palier postsecondaire. Les établissements de formation du personnel enseignant reçoivent un rapport annuel de données longitudinales sur le rendement de leurs diplômés et diplômées. Ce dernier renseignement est relié en outre à quelques autres indicateurs propres aux enseignants et enseignantes, durant les premières années d'enseignement de chacun et chacune. Enfin, les collèges communautaires reçoivent un rapport sur le nombre de leurs étudiants et étudiantes, diplômés ou non, qui se sont inscrits dans un établissement offrant une formation de quatre ans.

### Les débuts d'une collaboration interétatique

Il existe un programme pilote de collaboration interétatique entre le Kentucky, l'Ohio, le Tennessee et la Virginie-Occidentale. Ces États ont fusionné leurs ensembles de données pour analyser la mobilité et les transitions. Selon les informatrices et informateurs, le processus, assez ardu, a mis en évidence la nécessité de définitions de données comparables. Il y a eu des difficultés techniques mais, d'emblée, la possibilité de comparer véritablement les chiffres pertinents n'allait pas de soi. Il est

apparu plus facile de créer des unités individuelles dans chacun des États que de travailler à la comparabilité, et notamment d'harmoniser les définitions de données à l'échelle des États. Les informatrices et informateurs estiment que même s'il est impossible, pour les États, d'examiner les enregistrements unitaires comme s'il s'agissait d'un ensemble de données unique retraçant les étudiantes et étudiants par-delà leurs frontières, il est important d'utiliser des définitions de données et des statistiques similaires pour permettre les comparaisons interétatiques.

### Usage d'un identificateur unique en Australie

En 2003, l'Australie a adopté la *Higher Education Support Act* (loi sur le financement des études supérieures), qui prévoyait la création du Higher Education Information Management System<sup>19</sup> (HEIMS ou système de gestion de l'information sur les études supérieures). Le système relève du Department of Education, Employment and Workplace Relations (ministère de l'Éducation, de l'Emploi et des Relations du travail). Comme bon nombre des systèmes à enregistrements unitaires du Canada et des États-Unis, il a été instauré pour des raisons administratives, en l'occurrence, la gestion des programmes d'aide financière aux études, soit le Higher Education Contribution Scheme-Higher Education Loan Program (HECS-HELP), un programme de prêt pour études supérieures; le FEE-HELP, pour les étudiants et étudiantes fréquentant un établissement non financé par l'Australie; et le Over Seas Higher Education Load Program (OS-HELP), programme de prêts aux Australiens et Australiennes qui font des études supérieures à

<sup>19</sup> À propos du HEIMS, consulter le site <http://www.backingaustraliasfuture.gov.au/archive/15.htm> [en anglais seulement].

l'étranger. Le HEIMS attribue à chaque étudiant ou étudiante qui s'inscrit dans un établissement d'enseignement postsecondaire australien un Commonwealth Higher Education Student Support Number (CHESSN ou numéro de prêt aux études supérieures d'Australie), qui le ou la suit au fil du temps et des établissements.

Le HEIMS contient des enregistrements unitaires longitudinaux sur les études postsecondaires faites en Australie. Les enregistrements servent principalement à gérer l'aide financière et à éviter les abus, mais on envisage d'élargir le mandat à des analyses plus vastes. Sur le plan démographique, les définitions de données semblent être l'objet d'une coordination substantielle, de sorte que si le HEIMS était étendu à d'autres données, les définitions seraient vraisemblablement comparables.

### Usage d'un identificateur unique au Royaume-Uni

La United Kingdom's Higher Education Statistics Agency (HESA ou bureau de la statistique sur l'éducation du Royaume-Uni) constitue des enregistrements unitaires pour tous les étudiants et étudiantes des programmes d'éducation postsecondaire du Royaume-Uni, tant au collège qu'à l'université, principalement à des fins d'analyse. Le HESA conserve ces données expressément à des fins d'analyse; les ensembles de données ne servent aucune fonction administrative. Le HESA a été créé après la publication, en 1993, d'un livre blanc appelant à l'amélioration des statistiques sur les études supérieures et l'adoption, « en 1992, de deux lois, la Higher and Further Education Acts [loi sur les études supérieures et loi sur les études complémentaires], qui ont établi un système d'éducation supérieur intégré dans tout le Royaume-Uni » (Higher Education Statistics Agency, sans date) [traduction libre]. Il importe de noter que le HESA relève du réseau unitaire d'éducation supérieure du Royaume-

Uni et que, d'un point de vue législatif, il a donc plus en commun avec un système provincial d'enseignement postsecondaire au Canada qu'avec l'enseignement postsecondaire au Canada dans son ensemble. Malgré sa taille supérieure, il est donc sans doute plus juste de comparer le HESA avec les systèmes de données des provinces et territoires, en tenant compte du fait qu'il est exploité dans le cadre d'un réseau d'enseignement postsecondaire dont l'administration est centralisée.

Le HESA fait des analyses statistiques à l'intention des organismes suivants (Higher Education Statistics Agency, sans date) :

- le département responsable de l'innovation, des universités et de l'acquisition des compétences;
- le gouvernement de l'Assemblée galloise;
- le gouvernement local de l'Écosse;
- le ministère de l'Emploi et de l'Éducation d'Irlande du Nord;
- le Higher Education Funding Council for England (conseil de financement des études supérieures de l'Angleterre);
- le Higher Education Funding Council for Wales (conseil de financement des études supérieures du Pays de Galles);
- le Scottish Further and Higher Education Funding Council (conseil de financement des études complémentaires et supérieures de l'Écosse);
- la Training and Development Agency for Schools (agence de formation et de perfectionnement des enseignants et enseignantes);
- des conseils de recherche.

Les enregistrements du HESA (conservés indéfiniment sans renseignements permettant d'identifier les étudiants et étudiantes), contiennent un éventail d'éléments de données recueillies au moyen de processus administratifs et de sondages auprès des

étudiants et étudiantes<sup>20</sup>. C'est le Higher Education Student Identifier (HUSID ou code d'identification des étudiants et étudiantes des études supérieures) qui sert à suivre les étudiants et étudiantes avec le temps et d'un établissement à l'autre. En plus de fournir des analyses statistiques internes aux organismes gouvernementaux, le HESA produit des publications et fournit des données de façon ponctuelle dans le cadre d'initiatives comme les tables d'établissements d'enseignement<sup>21</sup>. Les données ne peuvent pas servir à des fins commerciales qui ne peuvent pas être raisonnablement décrites comme permettant de mieux connaître l'éducation supérieure.

---

<sup>20</sup> Consulter le site Web du HESA à l'adresse <http://www.hesa.ac.uk/index.php/content/view/145/177/> [en anglais seulement], qui propose un dictionnaire complet des données et explique chacun des champs du système à l'intention des étudiants et étudiantes.

<sup>21</sup> Pour en savoir plus sur les publications du HESA, aller au site [http://www.hesa.ac.uk/index.php/component/options.com\\_pubs/Itemid,122/](http://www.hesa.ac.uk/index.php/component/options.com_pubs/Itemid,122/) [en anglais seulement].



## Section 7 : Conclusions relatives à la pratique courante, au Canada et à l'étranger

La plupart des instances canadiennes disposent d'un système de données à enregistrements unitaires ou s'emploient à en créer un. Le type de données et les ordres d'enseignement inclus varient, mais les instances reconnaissent de plus en plus l'utilité de données longitudinales au niveau des étudiants et étudiantes pour comprendre et améliorer les systèmes d'éducation. Le cas échéant, elles utilisent ces systèmes de données pour :

- éviter de financer deux établissements pour un même étudiant ou une même étudiante étant donné la nature des modèles actuels de financement;
- calculer le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires de la cohorte générale et de la cohorte des étudiants et étudiantes autochtones;
- comprendre les similarités entre le parcours des étudiants et étudiantes entre les collèges et les universités;
- examiner les facteurs démographiques qui contribuent au décrochage;
- fournir aux écoles secondaires des rapports sur le rendement de leurs diplômés et diplômées faisant des études postsecondaires;
- prévoir la demande de programmes d'enseignement postsecondaire ainsi que d'enseignants et d'enseignantes par région.

Nous avons jusqu'ici établi le profil des systèmes de données longitudinales des diverses instances, traité de la pertinence, sur le plan de l'élaboration des politiques, des données sur la mobilité et sur les transitions des étudiantes et étudiants de la maternelle au secondaire d'une part et au palier postsecondaire d'autre part, et décrit quelques exemples de l'usage d'un identificateur unique à l'étranger pour la compréhension de la mobilité et des transitions des étudiantes et étudiants. Étant donné leur développement progressif, les systèmes de données à enregistrements unitaires gagneront en importance comme sources de données sur l'éducation au Canada, au palier maternelle-secondaire comme au palier postsecondaire, au sein des instances et dans une perspective pancanadienne. Bon nombre de provinces et territoires ont déjà créé des « boucles d'information » fonctionnelles entre la collecte de données longitudinales et les décideuses et décideurs, facilitant pour ces derniers l'élaboration de politiques éclairées, fondées sur des données probantes. Les possibilités de recherche et d'analyse à partir de ces enregistrements uniques sont très prometteuses. Ces analyses gagneront d'ailleurs vraisemblablement en importance, étant donné la tendance accélérée vers des parcours de formation qui s'écartent des voies traditionnelles et vers un flux croissant des migrations entre instances.

## Bibliographie

- Brownell, M., N. Roos, R. Fransoo, A. Guevremont, L. MacWilliam, S. Derksen, *et coll.*. *How do Educational Outcomes Vary with Socioeconomic Status? Key Findings from the Manitoba Child Health Atlas*, Winnipeg, Manitoba Centre for Health Policy, 2004.
- Clegg, M., R. Crocker, A. Dolbec, V. Glickman, M. Savino, M. Trache *et coll.*. *The State of Provincial Data Applicable to Research on Learning in Canada: A Report for the Canadian Council on Learning*, Vancouver, EduData Canada, Faculty of Education, University of British-Columbia, 2006.
- Clements, S. B.. *The Dash Between PK and 20: A Roadmap for PK-20 Longitudinal Data Systems*, Boston, ESP Solutions Group, 2007.
- Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM) (sans date). *Sondage auprès des diplômés*. Consulté le 1<sup>er</sup> avril 2009, sur le site de la Commission, à l'adresse <http://www.mphec.ca/en/research/graduatefollowupsurveys.aspx>
- Conger, B. S.. *En Route to Seamless Statewide Education Data Systems: Addressing Five Cross-Cutting Concerns*, Boulder, State Higher Education Executive Officers, 2008.
- Data Quality Campaign (sans date). *Home*. Consulté le 2 avril 2009 sur le site Web de Data Quality Campaign, à l'adresse <http://www.dataqualitycampaign.org/>
- Data Quality Campaign. *Creating a Longitudinal Data System: Using Data to Improve Student Achievement*, Austin, Data Quality Campaign, 2005.
- Ewell, P., et M. Boeke. *Critical Connections: Linking States' Unit Record Systems to Track Student Progress*, Indianapolis, Lumina Foundation for Education, 2007.
- Ewell, P., P. Schild et K. Paulson. *Following the Mobile Student: Can We Develop the Capacity for a Comprehensive Database to Assess Student Progression?*, Indianapolis, Lumina Foundation for Education, 2003.
- Finnie, R., et H. Qiu. *Transition et Progression : La persévérance scolaire au niveau postsecondaire au Canada atlantique – Données du SIEP – Rapport sommaire*, Halifax, Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF), 2009.
- Finnie, R., et H. Qiu. *The Patterns of Persistence in Post-Secondary Education in Canada: Evidence from the YITS-B Dataset*, document de recherche pour le projet MESA, Toronto, Educational Policy Institute, 2008.
- Finnie, R., A. Sweetman et A. Usher. « Introduction: A Framework for Thinking about Participation in Post-Secondary Education », dans R. Finnie, A. Sweetman et A. Usher, *Who Stays, Who Goes, What Matters: Accessing and Persisting in Post-Secondary Education in Canada*, Kingston, School of Policy Studies, Université Queen's, McGill-Queen's University Press, 2008, p. 4-32.

Higher Education Statistics Agency (sans date). *Higher Education Statistics Agency (HESA): Overview*. Consulté le 23 avril 2009 sur le site Web de la Higher Education Statistics Agency à l'adresse <http://www.hesa.ac.uk/index.php/content/view/4/54/>

Laird, E.. *Developing and Supporting P-20 Education Data Systems: Different States, Different Models*, Austin, Data Quality Campaign, 2008.

Lilienthal, S.. *Home: Guest Column: A Dangerous Precedent - Student Data Collection*, 2006. Consulté le 17 mars 2009 sur le site Accuracy in Media, à l'adresse <http://www.aim.org/guest-column/a-dangerous-precedent-student-data-collection>.

National Centre for Education Statistics (sans date). *About IPEDS*. Consulté le 2 avril 2009 sur le site Web The Integrated Postsecondary Education Data System, à l'adresse <http://nces.ed.gov/IPEDS/about/#box3>.

National Student Clearinghouse (sans date). *Free, Easy Student Loan Verifications*. Consulté le 1<sup>er</sup> avril 2009 sur le site de la National Student Clearinghouse, à l'adresse <https://www.studentclearinghouse.org/colleges/coreserv/default.htm>.

Saskatchewan Ministry of Education. *Saskatchewan Education Indicators*, Regina, Saskatchewan Ministry of Education, 2008.

Statistique Canada (sans date). *Enquête nationale auprès des diplômés (END)*. Version française consultée le 19 juin 2009 sur le site Web de Statistique Canada, à l'adresse [http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5012&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2](http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5012&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2)

Statistique Canada A (sans date). *Enquête auprès des jeunes en transition (EJET)*. Version anglaise consultée le 10 mars 2009 sur le site Web de Statistique Canada, à l'adresse <http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV.pl?Function=getSurvey&SDDS=4435&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2>

Statistique Canada B (sans date). *Numéro national d'étudiant SIEP (NNE\_SIEP)*. Version française consultée le 19 juin 2009 sur le site Web de Statistique Canada, à l'adresse <http://www.statcan.gc.ca/concepts/psis-siep/nsn-nne-fra.htm>

Statistique Canada, Division de la culture, tourisme et centre de la statistique sur l'éducation. *Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP): Vue d'ensemble*, Ottawa, Statistique Canada 2002.

United States Department of Education Institute of Education Sciences (sans date). *REL Work in Progress*. Consulté le 1<sup>er</sup> avril 2009 sur le site Web du Regional Educational Laboratory Program, à l'adresse <http://ies.ed.gov/ncee/edlabs/relwork/index.asp>

United States House of Representatives (sans date). *House Report 109-231: College Access and Opportunity Act of 2005*. Consultée le 2 avril 2009 sur le site Web de la The Library of Congress, à

l'adresse [http://thomas.loc.gov/cgi-bin/cpquery/?&dbname=cp109&sid=cp109Slui1&refer=&r\\_n=hr231.109&item=&sel=TOC\\_56710&](http://thomas.loc.gov/cgi-bin/cpquery/?&dbname=cp109&sid=cp109Slui1&refer=&r_n=hr231.109&item=&sel=TOC_56710&)

Usher, A., et S. Junor. *Student Mobility and Credit Transfer: a National and Global Survey*, Toronto, Educational Policy Institute, 2008.

## Annexe 1 : Guide de discussion pour le palier maternelle-secondaire

### Note de présentation du projet aux participants et participantes

Le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE) (partenariat entre le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et Statistique Canada) a donné pour mandat à Education Policy Institute (EPI) d'étudier et d'analyser l'expérience des provinces et territoires en matière de collecte, de conservation et d'utilisation de données d'enregistrements unitaires au niveau des étudiantes et étudiants, et d'évaluer la possibilité d'un système pancanadien à identificateur unique à ce niveau.

Les principaux objectifs de cette étude sont les suivants :

- Examiner l'information connue sur les parcours et la mobilité des étudiantes et étudiants dans chaque province et territoire et d'un bout à l'autre du Canada.
- Examiner l'utilisation courante des systèmes d'identification des étudiants et étudiantes dans les provinces et territoires.
- Examiner les systèmes nationaux d'identification continue des étudiants et étudiantes en usage dans d'autres pays.
- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre un système pancanadien d'identification des étudiants et étudiantes.

Pour ce faire, EPI s'est engagée à diriger de 30 à 40 entrevues avec des informateurs et informatrices, soit entre autres avec au moins deux représentants et représentantes de chaque province et territoire ainsi qu'avec des personnes représentant le gouvernement

fédéral. Le personnel de l'EPI a aussi fait des entrevues téléphoniques avec un certain nombre d'informateurs et informatrices de l'étranger. (Prière de noter que des documents parallèles sont envoyés à vos collègues du secteur postsecondaire.)

Avant l'entrevue, EPI enverra un bref sondage d'une page aux participants et participantes pour recueillir un peu d'information contextuelle sur les pratiques de chaque province et territoire concernant la collecte et l'utilisation de données au niveau des étudiants et étudiantes. Nous voulons en effet nous renseigner sur les données administratives et les résultats d'enquête qui sont déjà utilisés ou pourraient l'être à l'avenir pour comprendre la mobilité et les transitions de la population étudiante et savoir quelles instances utilisent ou envisagent un identificateur unique ou d'autres méthodes de nature à faire progresser la connaissance qu'a leur ministère de ces questions.

Il importe de noter que dans le présent guide de discussion et tout au long du travail de recherche, nous employons le mot « données » au sens d'enregistrement individuel ou d'information recueillie, conservée ou utilisée dans sa forme originale. Par « statistiques », nous entendons les calculs et les chiffres résultant de l'utilisation des données.

Par ailleurs, « mobilité » désigne ici les mouvements horizontaux entre des écoles, des réseaux d'éducation ou des régions géographiques différents, alors qu'une « transition » signifie un mouvement vertical dans le système d'éducation, par exemple entre le primaire et le secondaire, entre le secteur de la maternelle au secondaire d'une part, et le secteur postsecondaire d'autre part, ou entre ce dernier et le marché du travail. Enfin, le mot « parcours » désigne généralement le cheminement d'une personne dans le système d'éducation ou ses mouvements verticaux ou

horizontaux au fil du temps.

Veillez noter qu'il sera absolument impossible de relier l'information recueillie pendant nos entrevues avec la personne qui l'aura fournie. Vos réponses à toutes les questions d'opinion sont confidentielles et seront protégées en tout temps. L'information factuelle que vous nous transmettez au sujet de votre ministère pourrait être rapportée en association avec le nom de ce dernier.

Il vous faudra de 10 à 15 minutes pour répondre au sondage et un peu plus de temps pour réunir certains des documents demandés.

L'entrevue avec les informateurs et informatrices devrait prendre environ 45 minutes, mais nous vous prions de prévoir une heure au total pour cette conversation.

**Renseignements sur le répondant ou la répondante  
Coordonnées de la personne répondant au sondage**

Gouvernement représenté	
Ministère	
Nom de la personne	
Poste	
N° de téléphone	
Adresse électronique	
<b>Date de présentation du sondage</b>	

**Coordonnées de la personne répondant à l'entrevue**

Gouvernement représenté	
Ministère	
Nom de la personne	
Poste	
N° de téléphone	
Adresse électronique	
<b>Date et heure de l'entrevue</b>	

**Sondage préalable auprès des informateurs et informatrices des ministères — Palier maternelle-secondaire**

1. Quels types de données – données administratives, enquêtes ou autres (p. ex., tests) – ou de statistiques votre ministère possède-t-il et utilise-t-il ou pourrait-il utiliser pour comprendre la mobilité et les transitions de la population étudiante?

Exemples possibles : données recueillies ou statistiques générées par la province ou le territoire, des écoles ou commissions scolaires, voire le gouvernement fédéral, y compris Statistique Canada.

2. Pouvez-vous nous orienter vers des études ou des documents pertinents qui nous aideraient à approfondir la question 1 ou joindre ces documents à votre questionnaire?
3. Votre ministère conserve-t-il des enregistrements unitaires de chaque étudiant ou étudiante de la maternelle au secondaire de la province ou du territoire?

*Si oui, prière de répondre à la question suivante.*

*Sinon, prière de passer à la question 7.*

4. Votre ministère conserve-t-il des enregistrements unitaires des étudiants et étudiantes fréquentant les systèmes scolaires suivants? (Prière d'encrer la réponse appropriée.)
  - a. Éducation de la petite enfance Oui/Non
  - b. Scolarisation à domicile Oui/Non
  - c. Écoles privées ou confessionnelles Oui/Non
  - d. Écoles de réserves Oui/Non
5. Quelles données constituent l'enregistrement individuel (nom, adresse, sexe, etc.)? *Nous apprécierions que vous dressiez une liste des champs de données et que vous nous fassiez parvenir le dictionnaire de données, si possible.*
6. Ces données font-elles partie :
  - a. D'un fichier longitudinal? Oui/Non
  - b. D'un ensemble de fichiers non hiérarchiques? Oui/Non  
(année unique ou instantané)
7. Si les enregistrements unitaires ne sont pas conservés au niveau du ministère, à quel niveau le sont-ils?
  - a. District scolaire
  - b. École
  - c. Autre
8. Votre ministère utilise-t-il un identificateur unique, propre à chaque étudiant ou étudiante, par exemple un chiffre ou code unique, pour identifier chacun et chacune dans le système?
  - a. Oui
  - b. Non
  - c. Autre
9. Prière de décrire brièvement comment cet identificateur unique est utilisé pour générer des statistiques et mieux comprendre la mobilité et les parcours de la population étudiante.
  - 1.

## Guide de l'entrevue sur l'identificateur unique au niveau du ministère — Palier maternelle-secondaire

### Information contextuelle

1. Quelles données ou statistiques votre ministère conserve-t-il ou recueille-t-il et utilise-t-il ou pourrait-il utiliser pour aider les décideuses et décideurs à mieux comprendre la mobilité, les transitions et les parcours d'apprentissage à vie?
2. Pouvez-vous m'expliquer brièvement comment fonctionne le système à identificateur unique de votre province ou territoire?
3. Comment ce numéro est-il assigné?
  - a) S'agit-il d'un identifiant existant, comme le numéro d'assurance sociale, ou d'un numéro produit de manière aléatoire?
  - b) À quel moment le numéro est-il attribué?
  - c) Qui attribue le numéro?
  - d) Pendant combien de temps le numéro suit-il l'étudiant ou l'étudiante?
  - e) Ce numéro est-il public ou confidentiel?
  - f) Le numéro est-il géré par un organisme central?
  - g) Faut-il fournir le numéro pour obtenir des services d'éducation?
  - h) Quel est le champ d'application du numéro?

### Information sur la collecte de données

Je vais maintenant vous poser des questions sur la collecte des données.

1. Quelles données sont recueillies parallèlement à l'identificateur unique (p. ex., sexe, handicaps, ethnicité, statut socio-économique des parents, résultats de tests, échelon du programme, etc.)?
  - a) Qui recueille ces données?
  - b) Comment sont-elles transmises à votre ministère?
2. Le système des enregistrements uniques au niveau des étudiants et étudiantes est-il lié à d'autres banques de données?
  - a) Si oui, lesquelles?
  - b) S'agit-il de banques de données du ministère?
3. Qui est responsable des changements apportés aux éléments ou aux définitions de données?
4. Comment les changements de données (c'est-à-dire les changements de nom, d'adresse, d'école, etc.) sont-ils pris en compte ou obtenus?
  - a) À qui incombe-t-il de signaler ces changements?
  - b) Quels sont les avantages et les inconvénients pour les étudiants et étudiantes du fait de rapporter ou de ne pas rapporter ces changements? Perdent-ils leur droit à l'aide financière?
5. Y a-t-il appariement entre le palier de la maternelle au secondaire et le palier postsecondaire? Comment fonctionne-t-il?



6. L'identificateur unique permet-il de repérer les mouvements de l'étudiant ou de l'étudiante :
  - a) Entre une école publique et une école privée?
  - b) Entre les écoles privées et confessionnelles?
  - c) Entre différentes commissions ou différents conseils scolaires?
  - d) Entre provinces et territoires?
7. Comment suivez-vous les enfants scolarisés à domicile?
8. Comment suivez-vous les élèves qui fréquentent les écoles de réserves?
9. Comment intégrez-vous au système les étudiantes et étudiants de l'extérieur de la province?
10. Comment intégrez-vous les étudiantes et étudiants de l'étranger?

#### **Information sur l'entreposage des données**

1. Où conserve-t-on les données?
2. Le système comporte-t-il un mécanisme permettant d'assurer l'exactitude des données soumises (autrement dit, un système de validation)?

#### **Information sur l'utilisation des données**

Nous aimerions en savoir plus sur l'utilisation des données en général, mais aussi sur la façon dont elles sont utilisées pour mieux comprendre les transitions et la mobilité de la population étudiante et comment elles donnent lieu, éventuellement, à des études sur le sujet.

1. Quels sont les rapports régulièrement produits à partir de ces données?
2. Quels sont les questions et les sujets explorés à l'aide de ces données?
3. Quels sont les produits dérivés de ces données?
  - Des rapports sur le rendement? (Par exemple, le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui obtiennent le diplôme ou de ceux et celles qui ne répondent pas aux critères.)
  - Des comparaisons? (Par exemple, comparaison entre ces normes et d'autres.)
  - Des politiques fondées sur des données probantes? (Par exemple, utilisez-vous les données pour répondre à des questions ou générer de nouvelles statistiques en vue de l'élaboration de politiques ou d'autres fins?)
4. Comment ces données sont-elles utilisées spécifiquement pour mieux comprendre les transitions et la mobilité de la population étudiante et faire de la recherche sur le sujet?
5. Qui peut consulter les données recueillies?
6. Le cas échéant, comment autorisez-vous les autres instances ou d'autres entités à consulter les enregistrements unitaires? Ont-elles accès aux statistiques générées à partir des données?

7. Y a-t-il des politiques sur la protection des renseignements personnels régissant l'utilisation des données au niveau des étudiantes et étudiants par des tiers, dont des chercheuses et chercheurs et des établissements d'enseignement? Pouvez-vous les décrire?
8. Comment avez-vous résolu les questions de protection des renseignements personnels jusqu'ici?
9. Décrivez les difficultés et préoccupations actuelles relativement à la protection des renseignements personnels.

### **Évolution du système actuel**

J'aimerais en savoir plus sur les raisons qui ont déterminé votre ministère à mettre en œuvre le système à identificateur unique.

1. Quelles étaient les motivations premières de la création d'un système à identificateur unique au niveau des étudiants et étudiantes?
2. Depuis combien de temps le système est-il en place?
3. Qui a participé à la décision?
4. Décrivez le processus décisionnel.
5. Pourquoi avoir choisi cette méthode?
6. Aviez-vous utilisé d'autres méthodes auparavant? Pourquoi et quand avez-vous fait le changement?
7. Décrivez les principaux obstacles qu'il a fallu surmonter pour mettre le système en place.
8. Décrivez les possibilités et faiblesses qui se présentent encore à l'égard du système à identificateur unique dans votre province ou territoire?

### **Faisabilité d'un système pancanadien à identificateur unique des étudiants et étudiantes**

1. Pensez-vous qu'il soit possible de créer un système pancanadien à identificateur unique des étudiants et étudiantes? Pourquoi? Pourquoi pas?
2. Énumérez quelques avantages d'un tel système.
3. Énumérez quelques inconvénients d'un tel système.
4. Pourriez-vous obtenir les mêmes avantages avec d'autres moyens, par exemple un autre modèle tel un système régional? Prière d'expliquer.
5. Dans quelle mesure votre province est-elle prête ou votre territoire est-il prêt à participer à cette initiative?
  - a. Quelles seraient les difficultés inhérentes à sa participation?
  - b. Quels seraient les avantages inhérents à sa participation?

6. Idéalement, dans votre perspective, comment fonctionnerait le système?
  - a. Comment pourrait-il être mis en œuvre?
  - b. Quels seraient les principaux protagonistes de la mise en œuvre?
7. Énumérez certains des obstacles qui peuvent nuire à la mise en œuvre d'un système pancanadien à identificateur unique.
8. Connaissez-vous des méthodes de partage de données qui sont utilisées dans d'autres sphères d'activité et qui pourraient servir de modèle pour le secteur de l'éducation?

Auriez-vous quelque commentaire à faire ou quelque information à transmettre à propos de l'identificateur des étudiants et étudiantes?

### **Questions aux ministères qui n'utilisent pas d'identificateur unique**

#### **Information contextuelle**

1. Quelles données ou statistiques votre ministère conserve-t-il ou recueille-t-il et utilise-t-il ou pourrait-il utiliser pour aider les décideuses et décideurs à mieux comprendre la mobilité, les transitions et les parcours d'apprentissage à vie?

#### **Identificateurs uniques des étudiantes et étudiants dans votre ministère ou votre département**

1. Croyez-vous que votre ministère devrait utiliser un identificateur unique au niveau des étudiants et étudiantes? Pourquoi? Pourquoi pas?
2. Votre ministère prévoit-il créer un identificateur unique pour les étudiants et étudiantes?
3. Pourquoi votre ministère envisage-t-il la mise en œuvre de cet identificateur unique?
4. Quel avantage votre ministère espère-t-il tirer de l'utilisation d'un identificateur unique?
5. Dans votre optique, quelles sont les étapes nécessaires à la mise en œuvre?
6. Dans quelle mesure avez-vous étudié ou comptez-vous vous inspirer des autres provinces et territoires ou d'autres pays? Vers qui vous tournerez-vous?
7. Quelles forces ou faiblesses particulières pourraient découler de l'utilisation de cet identificateur unique pour votre province ou territoire ou pour votre ministère? (Prière de répondre en fonction des catégories suivantes.)
  - Comparaisons
  - Recherche
  - Politiques
  - Dispositions législatives sur la protection des renseignements personnels
8. Énumérez certains des obstacles nuisant à la mise en œuvre de l'identificateur unique. (Cette question vise les processus.)

### **Faisabilité d'un système pancanadien d'identificateur unique au niveau des étudiantes et étudiants**

1. Pensez-vous qu'il soit possible de créer un système pancanadien à identificateur unique des étudiants et étudiantes? Pourquoi? Pourquoi pas?
2. Énumérez quelques avantages d'un tel système.
3. Énumérez quelques inconvénients d'un tel système.
4. Pouvez-vous obtenir les mêmes avantages avec d'autres moyens, par exemple un autre modèle tel un système régional? Prière d'expliquer.
5. Dans quelle mesure votre province est-elle prête ou votre territoire est-il prêt à participer à cette initiative?
  - a. Quelles seraient les difficultés inhérentes à sa participation?
  - b. Quels seraient les avantages inhérents à sa participation?
6. Idéalement, dans votre perspective, comment fonctionnerait le système?
  - a. Comment pourrait-il être mis en œuvre?
  - b. Quels seraient les principaux protagonistes de la mise en œuvre?
7. Énumérez certains des obstacles qui peuvent nuire à la mise en œuvre d'un système pancanadien à identificateur unique.
8. Connaissez-vous des méthodes de partage de données qui sont utilisées dans d'autres sphères d'activité et qui pourraient servir de modèle pour le secteur de l'éducation?
9. Auriez-vous quelque commentaire à faire ou quelque information à transmettre à propos de l'identificateur des étudiants et étudiantes?

**Voilà qui met fin à l'entrevue.**

**Je vous remercie sincèrement pour le temps que vous y avez consacré.**

## Annexe 2 : Guide de discussion pour le palier postsecondaire

### Note de présentation du projet aux participants et participantes

Le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE) (partenariat entre le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et Statistique Canada) a donné pour mandat à Education Policy Institute (EPI) d'étudier et d'analyser l'expérience des provinces et territoires en matière de collecte, de conservation et d'utilisation de données d'enregistrements unitaires au niveau des étudiantes et étudiants, et d'évaluer la possibilité d'un système pancanadien à identificateur unique à ce niveau.

Les principaux objectifs de la recherche sont les suivants :

- Examiner l'information connue sur les parcours et la mobilité des étudiantes et étudiants dans chaque province et territoire et d'un bout à l'autre du Canada.
- Examiner l'utilisation courante des systèmes d'identification des étudiants et étudiantes dans les provinces et territoires.
- Examiner les systèmes nationaux d'identification continue des étudiants et étudiantes en usage dans d'autres pays.
- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre un système pancanadien d'identification des étudiants et étudiantes.

Pour ce faire, EPI s'est engagée à diriger de 30 à 40 entrevues avec des informateurs et informatrices, soit entre autres avec au moins deux représentants et représentantes de chaque province et territoire ainsi qu'avec des personnes représentant le gouvernement

fédéral. Le personnel d'EPI a aussi fait des entrevues téléphoniques avec un certain nombre d'informateurs et informatrices de l'étranger. (Prière de noter que des documents parallèles sont envoyés à vos collègues du secteur postsecondaire.)

Avant l'entrevue, EPI enverra un bref sondage d'une page aux participants et participantes pour recueillir un peu d'information contextuelle sur les pratiques de chaque province et territoire concernant la collecte et l'utilisation de données au niveau des étudiants et étudiantes. Nous voulons en effet nous renseigner sur les données administratives et les résultats d'enquête qui sont déjà utilisés ou pourraient l'être à l'avenir pour comprendre la mobilité et les transitions de la population étudiante et savoir quelles instances utilisent ou envisagent un identificateur unique ou d'autres méthodes de nature à faire progresser la connaissance qu'a leur ministère de ces questions.

Il importe de noter que dans le présent guide de discussion et tout au long du travail de recherche, nous employons le mot « données » au sens d'enregistrement individuel ou d'information recueillie, conservée ou utilisée dans sa forme originale. Par « statistiques », nous entendons les calculs et les chiffres résultant de l'utilisation des données.

Par ailleurs, « mobilité » désigne ici les mouvements horizontaux entre des écoles, des réseaux d'éducation ou des régions géographiques différents, alors qu'une « transition » signifie un mouvement vertical dans le système d'éducation, par exemple entre le primaire et le secondaire, entre le secteur de la maternelle au secondaire d'une part, et le secteur postsecondaire d'autre part, ou entre ce dernier et le marché du travail. Enfin, le mot « parcours » désigne généralement le cheminement d'une personne dans le système

d'éducation ou ses mouvements verticaux ou horizontaux au fil du temps.

pourrait être rapportée en association avec le nom de votre ministère.

Prière de noter en outre que l'information recueillie au cours de ces conversations ne sera pas marquée comme provenant d'une personne en particulier. Vos réponses à toutes les questions sollicitant une opinion sont confidentielles. L'information factuelle que vous nous transmettez au sujet de votre ministère

Il faudra de 10 à 15 minutes pour répondre au sondage et un peu plus de temps pour réunir certains des documents demandés.

L'entrevue avec les informateurs et informatrices devrait prendre environ 45 minutes, mais nous vous prions de prévoir une heure au total pour cette conversation.

**Renseignements sur le répondant ou la répondante  
Coordonnées de la personne répondant au sondage**

Gouvernement représenté	
Ministère	
Nom de la personne	
Poste	
N° de téléphone	
Adresse électronique	
<b>Date de présentation du sondage</b>	

**Coordonnées de la personne répondant à l'entrevue**

Gouvernement représenté	
Ministère	
Nom de la personne	
Poste	
N° de téléphone	
Adresse électronique	
<b>Date et heure de l'entrevue</b>	

**Sondage préalable pour les informateurs et informatrices des ministères — Palier postsecondaire**

1. Quels types de données – données administratives, enquêtes ou autres (p. ex., tests) – ou de statistiques votre ministère possède-t-il et utilise-t-il ou pourrait-il utiliser pour comprendre la mobilité et les transitions de la population étudiante?

Exemples possibles : données recueillies ou statistiques générées par la province ou le territoire, des établissements d'enseignement individuels, des régions, voire le gouvernement fédéral, y compris Statistique Canada.

2. Pouvez-vous nous orienter vers des études ou des documents pertinents qui nous aideraient à approfondir la question 1 ou joindre ces documents à votre questionnaire?

Oui/Non

3. Votre ministère conserve-t-il des enregistrements unitaires de chaque étudiant ou étudiante du secteur postsecondaire de la province ou du territoire? Oui/Non
4. Votre ministère conserve-t-il des enregistrements unitaires des étudiants et étudiantes suivants? (Prière d'encrer la réponse appropriée.)
- a. Auteurs et auteurs d'une demande à l'aide financière aux études Oui/Non
  - b. Personnes qui ont demandé l'admission ou qui sont inscrites au collège ou au cégep Oui/Non
  - c. Personnes qui ont demandé l'admission ou qui sont inscrites à l'université Oui/Non
  - d. Personnes qui ont demandé l'admission ou qui sont inscrites à un collège professionnel Oui/Non
  - e. Personnes qui ont demandé l'admission ou qui sont inscrites à un programme d'apprentissage Oui/Non
  - f. Autres \_\_\_\_\_ Oui/Non
5. Quelles données constituent l'enregistrement individuel? (Nom, adresse, sexe, etc.) *Nous apprécierions que vous dressiez une liste des champs de données et que vous nous fassiez parvenir le dictionnaire de données, si possible.*
6. Ces données font-elles partie :
- a. D'un fichier longitudinal? Oui/Non
  - b. D'un ensemble de fichiers non hiérarchiques (année unique ou instantané) Oui/Non
7. Votre ministère utilise-t-il un identificateur unique, propre à chaque étudiant ou étudiante, par exemple un chiffre ou code unique, pour identifier chacun et chacune dans le système?
- a. Oui
  - b. Non
  - c. Autre
8. Prière de décrire brièvement comment cet identificateur unique est utilisé pour générer des statistiques et mieux comprendre la mobilité et les parcours de la population étudiante.

***Nous vous remercions sincèrement de votre participation à ce sondage préalable. Nous recommuniqurons avec vous avec plaisir pour une entrevue téléphonique.***

## Guide de l'entrevue sur l'identificateur unique au niveau du ministère — Palier postsecondaire

### Information contextuelle

1. Quelles données ou statistiques votre ministère conserve-t-il ou recueille-t-il et utilise-t-il ou pourrait-il utiliser pour aider les décideuses et décideurs à mieux comprendre la mobilité, les transitions et les parcours de formation continue?
2. Pouvez-vous m'expliquer brièvement comment fonctionne le système à identificateur unique de votre province ou territoire?
3. Comment ce numéro est-il assigné?
  - a. S'agit-il d'un identifiant existant, comme le numéro d'assurance sociale, ou d'un numéro produit de manière aléatoire?
  - b. À quel moment le numéro est-il attribué?
  - c. Qui attribue le numéro?
  - d. Pendant combien de temps le numéro suit-il l'étudiant ou l'étudiante?
  - e. Ce numéro est-il public ou confidentiel?
  - f. Le numéro est-il géré par un organisme central?
  - g. Faut-il fournir le numéro pour obtenir des services d'éducation, comme l'aide financière?
  - h. Quel est le champ d'application du numéro?

### Information sur la collecte de données

Je vais maintenant vous poser des questions sur la collecte des données.

1. Quelles données sont recueillies parallèlement à l'identificateur unique (p. ex., sexe, handicaps, ethnicité, revenu des parents, etc.)?
  - a) Qui recueillent ces données?
  - b) Comment sont-elles transmises à votre ministère?
2. Le système des enregistrements uniques au niveau des étudiants et étudiantes est-il lié à d'autres banques de données?
  - a) Si oui, lesquelles?
  - b) S'agit-il de banques de données du ministère?
3. Qui est responsable des changements apportés aux éléments ou aux définitions de données?
4. Comment les changements de données (c'est-à-dire les changements de nom, d'adresse, d'établissement d'enseignement, etc.) sont-ils pris en compte ou obtenus?
  - a) À qui incombe-t-il de signaler ces changements?
  - b) Quels sont les avantages et les inconvénients pour les étudiants et étudiantes du fait de rapporter ou de ne pas rapporter ces changements? Perdent-ils leur droit à l'aide financière?
5. Y a-t-il appariement entre le palier de la maternelle au secondaire et le palier postsecondaire? Comment fonctionne-t-il?



6. L'identificateur unique permet-il de repérer les mouvements de l'étudiant ou de l'étudiante :
  - a) Entre établissements d'enseignement?
  - b) Entre le collège et l'université?
  - c) Entre les établissements privés et publics?
  - d) Entre provinces et territoires?
7. Comment suivez-vous les étudiantes et étudiants qui fréquentent des établissements non agréés?
8. Comment suivez-vous les étudiantes et étudiants qui fréquentent un établissement qui ne décerne pas de grade ou qui suivent des cours qui ne débouchent pas sur un grade dans un établissement qui décerne des grades (p. ex., formation continue ou recertification)?
9. Comment intégrez-vous au système les étudiantes et étudiants de l'extérieur de la province ou du territoire?
10. Comment intégrez-vous les étudiantes et étudiants de l'étranger?

#### **Information sur l'entreposage des données**

1. Où les données sont-elles conservées?
2. Le système comporte-t-il un mécanisme permettant d'assurer l'exactitude des données soumises (autrement dit, un système de validation)?

#### **Information sur l'utilisation des données**

Nous aimerions en savoir plus sur l'utilisation des données en général, mais aussi sur la façon dont elles sont utilisées pour mieux comprendre les transitions et la mobilité de la population étudiante et donner lieu éventuellement à des études sur le sujet.

1. Quels sont les rapports régulièrement produits à partir de ces données?
2. Quels sont les questions et les sujets explorés à l'aide de ces données?
3. Quels sont les produits dérivés de ces données?
  - Des rapports sur le rendement? (Par exemple, le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui obtiennent le diplôme ou de ceux et celles qui ne répondent pas aux critères.)
  - Des comparaisons? (Par exemple, comparaison entre ces normes et d'autres.)
  - Des politiques fondées sur des données probantes? (Par exemple, utilisez-vous les données pour répondre à des questions ou générer de nouvelles statistiques en vue de l'élaboration de politiques ou d'autres fins?)
4. Comment ces données sont-elles utilisées spécifiquement pour mieux comprendre les transitions et la mobilité de la population étudiante et faire de la recherche sur le sujet?

5. Qui peut consulter les données recueillies?
6. Le cas échéant, comment autorisez-vous les autres instances ou d'autres entités à consulter les enregistrements unitaires? Ont-elles accès aux statistiques générées à partir des données?
7. Y a-t-il des politiques sur la protection des renseignements personnels régissant l'utilisation des données au niveau des étudiantes et étudiants par des tiers, dont des chercheuses et chercheurs et des établissements d'enseignement? Pouvez-vous les décrire?
8. Comment avez-vous résolu les questions de protection des renseignements personnels jusqu'ici?
9. Décrivez les difficultés et préoccupations actuelles relativement à la protection des renseignements personnels.

### **Évolution du système actuel**

J'aimerais en savoir plus sur les raisons qui ont déterminé votre ministère à mettre en œuvre le système à identificateur unique.

1. Quelles étaient les motivations premières de la création d'un système à identificateur unique au niveau des étudiants et étudiantes?
2. Depuis combien de temps le système est-il en place?
3. Qui a participé à la décision?
4. Décrivez le processus décisionnel.
5. Pourquoi avoir choisi cette méthode particulière?
6. Aviez-vous utilisé d'autres méthodes auparavant? Pourquoi et quand avez-vous fait le changement?
7. Décrivez les principaux obstacles qu'il a fallu surmonter pour mettre le système en place.
8. Décrivez les forces et faiblesses qui se présentent encore à l'égard du système à identificateur unique dans votre province ou territoire?

### **Faisabilité d'un système pancanadien à identificateur unique des étudiants et étudiantes**

1. Pensez-vous qu'il soit possible de créer un système pancanadien à identificateur unique des étudiants et étudiantes? Pourquoi? Pourquoi pas?
2. Énumérez quelques avantages d'un tel système.
3. Énumérez quelques inconvénients d'un tel système.
4. Pouvez-vous obtenir les mêmes avantages avec d'autres moyens, par exemple un autre modèle tel un système régional? Prière d'expliquer.

5. Dans quelle mesure votre province est-elle prête ou votre territoire est-il prêt à participer à cette initiative?
  - a. Quelles seraient les difficultés inhérentes à sa participation?
  - b. Quels seraient les avantages inhérents à sa participation?
6. Idéalement, dans votre perspective, comment fonctionnerait le système?
  - a. Comment pourrait-il être mis en œuvre?
  - b. Quels seraient les principaux protagonistes de la mise en œuvre?
7. Énumérez certains des obstacles qui peuvent nuire à la mise en œuvre d'un système pancanadien à identificateur unique.
8. Connaissez-vous des méthodes de partage de données qui sont utilisées dans d'autres sphères d'activité et qui pourraient servir de modèle pour le secteur de l'éducation?
9. Auriez-vous quelque commentaire à faire ou quelque information à transmettre à propos de l'identificateur des étudiants et étudiantes?

**Voilà qui met fin à l'entrevue.**

**Je vous remercie sincèrement pour le temps que vous y avez consacré.**

### **Questions à l'adresse des ministères ne disposant pas d'un identificateur unique**

#### **Information contextuelle**

1. Quelles données ou statistiques votre ministère conserve-t-il ou recueille-t-il et utilise-t-il ou pourrait-il utiliser pour aider les décideuses et décideurs à mieux comprendre la mobilité, les transitions et les parcours de formation continue?

#### **Identification des étudiantes et étudiants**

1. Croyez-vous que votre ministère devrait utiliser un identificateur unique au niveau des étudiants et étudiantes? Pourquoi? Pourquoi pas?
2. Votre ministère prévoit-il créer un identificateur unique pour les étudiants et étudiantes?
3. Pourquoi votre ministère envisage-t-il la mise en œuvre de cet identificateur unique?
4. Quel avantage votre ministère espère-t-il tirer de l'utilisation d'un identificateur unique?
5. Dans votre optique, quelles sont les étapes nécessaires à la mise en œuvre?
6. Dans quelle mesure avez-vous étudié ou comptez-vous vous inspirer des autres provinces et territoires ou d'autres pays? Vers qui vous tournerez-vous?
7. Quelles forces ou faiblesses particulières pourraient découler de l'utilisation de cet identificateur unique pour votre province ou territoire ou pour votre ministère? (Prière de répondre en fonction des catégories suivantes.)

- Comparaisons
  - Recherche
  - Politiques
  - Dispositions
8. Énumérez certains des obstacles nuisant à la mise en œuvre de l'identificateur unique. (Cette question vise les processus.)

**Faisabilité d'un système pancanadien à identificateur unique au niveau des étudiants et étudiantes**

1. Pensez-vous qu'il soit possible de créer un système pancanadien à identificateur unique des étudiants et étudiantes? Pourquoi? Pourquoi pas?
2. Énumérez quelques avantages d'un tel système.
3. Énumérez quelques inconvénients d'un tel système.
4. Pouvez-vous obtenir les mêmes avantages avec d'autres moyens, par exemple un autre modèle tel un système régional? Prière d'expliquer.
5. Dans quelle mesure votre province est-elle prête ou votre territoire est-il prêt à participer à cette initiative?
  - a. Quelles seraient les difficultés inhérentes à sa participation?
  - b. Quelles seraient les avantages inhérents à sa participation?
6. Idéalement, dans votre perspective, comment fonctionnerait le système?
  - a. Comment pourrait-il être mis en œuvre?
  - b. Quels seraient les principaux protagonistes de la mise en œuvre?
7. Énumérez certains des obstacles qui peuvent nuire à la mise en œuvre d'un système pancanadien à identificateur unique.
8. Connaissez-vous des méthodes de partage de données qui sont utilisées dans d'autres sphères d'activité et qui pourraient servir de modèle pour le secteur de l'éducation?
9. Auriez-vous quelque commentaire à faire ou quelque information à transmettre à propos de l'identificateur des étudiants et étudiantes?

Voilà qui met fin à l'entrevue.

Je vous remercie sincèrement pour le temps que vous y avez consacré.